

# INCIDENCES DE LA COVID-19 SUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS DES SECTEURS DE L'HÔTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DU COMMERCE AU BÉNIN



FRIEDRICH  
EBERT   
STIFTUNG



SOSSOU Koffi Benoît

**INCIDENCES DE LA COVID-19 SUR LES  
TRAVAILLEURS MIGRANTS DES SECTEURS DE  
L'HÔTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DU  
COMMERCE AU BÉNIN**

© FES Bénin  
Les Cocotiers  
08 BP 0620 Tri Postal  
Cotonou –Bénin  
Tél : +229 67 67 04 65  
E-mail : [info@fes-benin.org](mailto:info@fes-benin.org)

### **Coordination**

Nouratou ZATO KOTO-YERIMA

### **Comité de Pilotage de la PMB**

Anselme AMOUSSOU  
Miguèle J. HOUETO

### **Équipe technique d'appui**

Espérance J. AZANDEGBE  
Bienvenue Comlan IWIKOTAN

### **Relecture et correction**

Prof Marie-Odile ATTANASSO  
Dr Yélognissè Morel de Brutus SOSSOU  
M. Pascal ZANTOU  
Dr Cougla Louis ADJIDEHOU

**Dépôt légal** : n° 13225 du 20-09-2021

Bibliothèque Nationale du Bénin, 3eme Trimestre  
ISBN : 978-99982-0-959-6

### **Mise en page et impression**

Imprimerie COPEF  
01 BP 2507 - Cotonou/Bénin  
+229 61 61 65 38 / 95 84 34 34  
[imprimerie\\_copef2006@yahoo.fr](mailto:imprimerie_copef2006@yahoo.fr)

«Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de la Friedrich-Ebert-Stiftung est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par la Friedrich-Ebert-Stiftung». L'ouvrage est cependant téléchargeable gratuitement sur le site de la bibliothèque de la FES<sup>1</sup>.

<sup>1</sup><https://benin.fes.de/publications>

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CBRSI</b>	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
<b>COVID-19</b>	Corona Virus Disease 19
<b>CSAO</b>	Club Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
<b>FES</b>	Friedrich-Ebert-Stiftung
<b>FNDA</b>	Fonds National pour le Développement Agricole
<b>IDS</b>	Institute for Development Studies
<b>INSAE</b>	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONU</b>	Organisation des Nations-Unies
<b>PAMT</b>	Programme d'Apprentissage en Milieu de Travail
<b>PMB</b>	Plateforme Multi-acteurs de la Migration au Bénin
<b>PRFI</b>	Pays à Revenus Faibles et Intermédiaires

<b>SFD</b>	Systeme Financier Décentralisé
<b>SNU</b>	Systeme des Nations-Unies
<b>SSHAP</b>	Social Science in Humanitarian Action Platform
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
<b>UITA</b>	Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
<b>UNFPA</b>	United Nations and Fund for Population Activities
<b>WHO (OMS)</b>	World Health Organisation (Organisation Mondiale de la Santé)

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Répartition des travailleurs et entrepreneurs migrants par nationalité .....	57
<b>Tableau 2</b> : Sexe et situation matrimoniale des travailleurs et entrepreneurs migrants .....	58
<b>Tableau 3</b> : Répartition des travailleurs et entrepreneurs migrants selon la tranche d'âge .....	61
<b>Tableau 4</b> : Répartition des migrants par rapport à la production selon le statut économique .....	62
<b>Tableau 5</b> : Répartition des incidences ressenties de la crise selon les travailleurs migrants .....	73
<b>Tableau 6</b> : Répartition des travailleurs migrants selon leur souscription ou non à l'épargne pendant la crise de la COVID-19 .....	74
<b>Tableau 7</b> : Durée de la fermeture et effectif des agents rémunérés mensuellement dans les entreprises des migrants pendant la crise .....	79
<b>Tableau 8</b> : Répartition des employeurs ayant souscrit à une tontine ou à une épargne avant l'avènement de la COVID-19 .....	86
<b>Tableau 9</b> : Répartition des employeurs selon leur niveau de dépenses dans les ménages .....	87

## **LISTE DES FIGURES**

<b>Figure 1</b> : Localisation du secteur d'étude au Sud-Bénin..	46
<b>Figure 2</b> : Différentes étapes de l'impact humain de la COVID-19 (Réalisée à partir du PNUD, 2020) .....	50
<b>Figure 3</b> : Cordon sanitaire au Bénin .....	53
<b>Figure 4</b> : Catégorie des travailleurs et entrepreneurs migrants .....	71
<b>Figure 5</b> : Trajectoire salariale des migrants pendant la riposte et période de relèvement .....	77
<b>Figure 6</b> : Évolution des emplois des migrants avant, pendant et après crise COVID-19.....	80

## **LISTE DES PHOTOS**

<b>Photo 1</b> : Animation d'un restaurant à Grand-Popo après la reprise des activités .....	64
<b>Photo 2</b> : Célébration de Nonvitcha à Grand Popo en 2021 .....	65
<b>Photo 3</b> : Des files de voitures sur le pont de Grand-Popo se dirigeant vers la place Nonvitcha .....	67
<b>Photo 4</b> : Boutique informelle de vente de vêtements à Grand-Popo .....	68
<b>Photo 5</b> : Unité marchande communautaire désertée après la déclaration de la riposte en avril 2020 .....	69
<b>Photo 6</b> : Unité marchande communautaire occupée après la déclaration de la riposte en avril 2020 .....	70

## PRÉFACE

**S**elon la division des statistiques de l'Organisation Mondiale des Nations Unies (ONU), le nombre de migrant(es) dans le monde en 2019 était d'environ 272 millions, soit 51 millions de plus qu'en 2010. Environ 52% de ces migrant(es) sont des hommes ; 14% sont âgé(es) de moins de 20 ans ; 70% (entre 20 et 64 ans) sont en âge de travailler. Hors de chez eux, ils (elles) sont exposé(es) à divers aléas et défis, notamment les migrant(es) qui occupent des emplois à faible revenu. Ce qui les expose plus durement aux maladies telles la COVID-19 et ses effets.

En tant que phénomène socio-humanitaire, la crise sanitaire constitue un choc exogène sur l'économie dans son ensemble, aussi bien sur la demande que sur l'offre de biens et services. Les migrant(es) représentaient au moins 3,7% de la population dans quatorze des 20 pays comptant le plus grand nombre de cas de COVID-19 et plus de 7% dans huit de ces pays selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

La République du Bénin est située en Afrique de l'Ouest. C'est un pays dont les habitants sont très hospitaliers, depuis la détection du premier cas de COVID-19, le 16 mars 2020, le Gouvernement comme dans de nombreux autres pays, a pris des mesures restrictives fortes pour en limiter la propagation. Ces mesures, allant de l'instauration d'un cordon sanitaire, à la distanciation sociale et le port constant de masque chirurgical ainsi que la fermeture temporaire des bars, restaurants et lieux de cultes ne sont pas restées sans conséquences sur les populations en général et les migrant(es) vivant au Bénin en particulier.

La situation des migrant(es) en cette période sensible de pandémie, reste un chantier à explorer en République du Bénin. C'est pourquoi, après avoir écouté quelques migrant(es) et responsables des communautés de migrant(es) vivant au Bénin à travers un micro-trottoir, la Plateforme Multi-acteurs de la Migration (PMB), dans le dernier trimestre de l'année 2020, avec l'appui de la Fondation Friedrich Ebert, a initié une étude sur l'impact de la COVID-19 sur les migrant(es) des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce au Bénin. Cette démarche s'appuie sur l'objectif 3 du Plan Stratégique de la Plateforme : «créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable du Bénin ». De quelle façon les migrant(es) vivant au Bénin sont-ils(elles) impacté(es) par la pandémie ?

Comment ces personnes ont-elles réussi à faire face à cette maladie avec résilience ? Voilà autant de questions qui préoccupent la Plateforme Multi-acteurs de la Migration au Bénin (PMB). En tant que creuset regroupant des acteurs aux profils variés, la Plateforme Multi-acteurs de la Migration, créée en 2019 travaille au respect et à la promotion des droits des travailleurs migrant(es) et de leurs familles. Menée avec l'expertise du laboratoire de la Dynamique de Population et du Développement Durable la recherche intitulée « Incidences de la COVID-19 sur les travailleurs migrants des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce au Bénin » s'est déroulée en plusieurs étapes dans une démarche fortement participative.

Au nom de la PMB, je présente toute ma gratitude à toutes les personnes et structures qui ont contribué à mener à terme ce projet. Ma gratitude vise particulièrement la Fondation Friedrich Ebert, l'ensemble des personnes ressources et enseignants-chercheurs des Universités du Bénin pour la qualité de leur engagement aux côtés des membres de la plateforme.

Le rapport de l'étude vous est livré à travers cet ouvrage. Son contenu, nous l'espérons, vous édifiera et contribuera à une meilleure prise en compte des préoccupations des migrant(es) vivant en République du Bénin.

**Anselme C. AMOUSSOU**  
***Coordonnateur de la Plateforme***  
***Multi-acteurs de la Migration au Bénin***



## **AVANT-PROPOS**

La crise sanitaire de la COVID-19 qui a secoué le monde entier n'a pas épargné le Bénin. Pris de court par ce nouveau danger, les différents gouvernements du monde n'ont pu réagir face à l'urgence de la situation que plusieurs semaines après l'apparition du virus. La pandémie a ainsi mis en exergue, la nécessité au niveau international d'un dispositif unifié afin de répondre aux risques épidémiques et pandémiques qui se sont accentués ces dernières années.

La crise du coronavirus devenue à la fois une crise socioéconomique et humanitaire est particulièrement ressentie par les catégories socioprofessionnelles vulnérables, notamment les travailleurs et entrepreneurs migrant(es). Plusieurs études sur les effets économiques du coronavirus ont été menées en ciblant diverses échelles et acteurs. Ces études ont permis entre autres de reconnaître l'ampleur des incidences sur les emplois et le revenu des agents économiques, mais aussi de mettre en exergue les effets

financiers sur les économies nationales et régionales. Malgré une prise en compte des communautés vulnérables dans ces analyses, les travailleurs et entrepreneurs migrant(es) des services informels sont rarement pris en compte dans les enquêtes et les propositions de relance.

La présente étude a pour objectif de combler ce vide en s'appuyant sur la recommandation de la Commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies qui suggère une intégration de tous les acteurs dans le plan de relance et la lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des minorités et des couches vulnérables.

L'importance de cette cible a amené la Friedrich-Ebert-Stiftung à inscrire une étude d'impact sur les travailleurs migrant(es) opérants dans l'informel en général et plus précisément dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce. Le processus d'élaboration fut rendu participatif grâce à la contribution des praticiens de la Plateforme Multi-acteurs de la Migration au Bénin (PMB) lors de la conception et de l'administration de l'outil de collecte des données quantitatives. Le rapport de cette étude a ensuite été validé lors de deux ateliers organisés par la PMB réunissant des acteurs communautaires, des enquêteurs et des experts de divers horizons.

Cette posture de collaboration originale entre le monde de la recherche et le monde des praticiens, a permis d'appliquer

une démarche dotée de résultats débouchant sur une série d'actions humanitaires et socioéconomiques au profit de la relance de tous les secteurs, formels ou informels, et de chaque individu quelle que soit sa provenance territoriale.

Une autre originalité de ce travail réside dans sa description du contexte de la crise de la COVID-19, et de l'opportunité de résilience qui s'offre aux travailleurs et entrepreneurs migrant(es) en les intégrant dans le plan de relèvement post-crise. Ainsi, les différents résultats ont été transformés en actions qui ont trouvé leur ancrage dans les trois principales recommandations de l'Organisation Internationale du Travail dans le contexte de la COVID-19. Il s'agit des recommandations 202 sur les socles de protection sociale et 204 sur la formalisation de l'informel, puis de la recommandation 205 sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience.

Les acteurs de la Plateforme Multi-acteurs de la Migration et l'Expert ont ainsi produit un ouvrage axé sur la recherche-action au profit des travailleurs et entrepreneurs migrants des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19.

**Dr Iris Nothofer,**  
***Représentante Résidente de la FES au Bénin***



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent travail s'inscrit dans l'évaluation rapide de la situation socio-économique des travailleurs et entrepreneurs migrants dans le contexte particulier de la crise sanitaire de la COVID-19 et la riposte verticale conduite par l'État au Bénin. Les données ont été collectées au sein des réseaux sociaux constitués par les acteurs autour de la Plateforme Multi-acteurs de la Migration au Bénin. L'analyse des barrières de jouissance des mesures consécutives à la reprise post-riposte verticale a été faite. Elle concerne la description des effets induits par les décisions et mesures politiques de la fermeture des services de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce transfrontalier qui ont eu des incidences sur l'emploi, les revenus et la capacité d'épargne et surtout sur les conditions de vie des travailleurs et entrepreneurs migrants. Les visites en communautés de ces agents économiques, les observations directes, les entretiens avec des informateurs clés et des groupes d'acteurs ont permis d'établir la typologie

des travailleurs et entrepreneurs migrants. Les divers types de données collectées ont fait l'objet d'analyse opérationnelle qui est transformés en informations puis en recommandations. Ce document fait le lien entre les résultats obtenus en matière de recherche et les actions ou interventions induites au profit des travailleurs et entrepreneurs migrants dans le contexte humanitaire des incidences de la riposte verticale menée contre la COVID-19 au Bénin.

Les principaux résultats ont montré d'une part que ces agents économiques évoluent dans l'économie informelle et, d'autre part, une diversité de travailleurs et employeurs migrants. Les employeurs et les travailleurs dans les bars-restaurants représentent plus du quart des agents économiques migrants, les femmes employeurs sont 23% environ, les marchands ambulants sont près de 17%. Toutes les entreprises des migrants ont fermé pour une durée variant d'un à plus de deux mois. Ainsi, des entreprises de migrants qui employaient entre 6 et 12 personnes avant la crise sanitaire du coronavirus ont maintenu seulement entre 3 et 2 membres du personnel essentiel à l'entretien des lieux. Ce qui justifie que seuls 14% des travailleurs et entrepreneurs migrants ont continué à épargner dans diverses structures financières après les mesures et décisions contenues dans la riposte verticale. De façon particulière, les travailleurs migrants sont 83,10% dont les salaires déjà très bas (27.365 FCFA) avaient subi une baisse significative pendant la mise en place du cordon

sanitaire et la fermeture des frontières (16.821 FCFA), très inférieurs au Salaire Moyen Interprofessionnel Garanti (40.000 F CFA). Les travailleurs migrants, qui percevaient des salaires relativement élevés, ont connu aussi des diminutions où les salaires sont passés de 150.000 FCFA à 90.000 FCFA. Cette étude a révélé qu'il s'agit d'une population assez jeune. Elle n'est pas vulnérable à cette pandémie, mais ses capacités de production ont été ébranlées pendant la riposte verticale.

C'est pourquoi, la présente étude suggère d'une part d'intégrer les travailleurs et les entrepreneurs migrants dans les paquets de la protection sociale et d'aide au relèvement post-crise en soutenant le relèvement du revenu et d'emplois décents tant dans le secteur public que privé. Elle propose aussi aux acteurs de la PMB et à toutes les parties prenantes de la gestion de la migration au Bénin de s'approprier les normes de l'OIT comme boussole aux actions pour la gestion de la migration de travail dans les secteurs vulnérables à la riposte verticale de l'État. Il s'agit en l'occurrence de ses recommandations 202, 204 et 205.

**Mots clés** : COVID-19, riposte verticale, travailleurs migrants, secteurs du service, Bénin



## **EXECUTIVE ABSTRACT**

**T**his work is part of the rapid assessment of the socio-economic situation of migrant workers and contractors in the specific context of the COVID-19 health crisis and the vertical state-led response in Benin. The data collected was sent to social networks made up of these actors around the Multi-actor Migration Platform in Benin. An analysis of the barriers to enjoyment of the measures following the vertical post-response recovery has been carried out. It concerns the description of the effects induced by the political decisions and measures of the closure of catering, closure of the hospitality industry (restaurants, bars, hotels, etc.) which have had an impact on employment, income and savings capacity and especially on the living conditions of migrant workers and contractors. Community visits to these economic agents, direct observations, interviews with key informants and stakeholder groups made it possible to establish the typology of migrant workers and contractors. The various types of data collected

have been subjected to operational analysis, transformed into information and then into recommendations that emerge from the results. This document makes the link between the results obtained in terms of research and the actions or interventions induced for the benefit of migrant workers and contractors in the humanitarian context of the effects of the vertical response against COVID-19 in Benin. The main results showed on the one hand that these economic agents operate in the informal economy and on the other hand, a diversity of migrant workers and employers owners or workers in bar-restaurants represent more than a quarter of migrant economic agents, women owners or sellers, around 23%, and street vendors are nearly 17%. All migrant businesses have closed for periods ranging from one to more than two months. For example, migrant companies that employed between 6 and 12 employees before the coronavirus health crisis have only retained between 3 and 2 staff members essential to maintaining the premises. This justifies that only 14% of migrant workers and contractors continued to save in various financial structures after the measures and decisions contained in the vertical response. In particular, the migrant workers are 83.10% whose already very low wages (27 365 FCFA) had suffered a significant drop during the establishment of the sanitary cordon and the closing of the borders (16 821 FCFA), much lower than the Guaranteed Average Interprofessional Salary (40,000 F CFA). Migrant workers who received relatively high wages also experienced reductions of 150,000 FCFA to 90,000 FCFA.

This study found that this is a fairly young population. It is not vulnerable to this pandemic, but its productive capacities have been shaken during the vertical response. This is why this study suggests, on the one hand, integrating migrant workers and contractors into social protection and post-crisis recovery assistance packages by supporting income recovery and decent employment both in the public sector and in the private sector. It also recommends to PMB actors and all stakeholders in migration management in Benin to adopt the ILO standards – namely its recommendations 202, 204 and 205 – as a compass for action in sectors vulnerable to vertical state responses.

**Keywords:** COVID-19, vertical response, migrant workers, service sectors, Benin



## **CHAPITRE INTRODUCTIF**

**E**n novembre 2019, le monde entier est plongé dans une crise sanitaire provoquée par la maladie du coronavirus (COVID-19). Cette maladie est découverte pour la première fois à Wuhan en Chine. Cette dernière s'est rapidement propagée aux quatre coins du monde. Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a officiellement déclaré que l'épidémie de la COVID-19 était maintenant considérée comme une pandémie mondiale, n'ayant épargné aucun continent par ses effets dévastateurs. Au 07 décembre 2020, cette pandémie avait déjà causé, à l'échelle mondiale, près de 1.528.984 décès sur 66.243.918 cas confirmés selon les statistiques officielles de l'OMS (OMS, 2020). Le caractère soudain de la COVID-19 et ses innombrables effets induits ont ébranlé les populations et tous les secteurs de la vie sont également touchés.

En effet, la pandémie de la COVID-19, en plus d'être dramatique pour les populations, a révélé la fragilité du monde

et les limites de la globalisation (Joël Allain, 2020). Elle a touché pratiquement tous les secteurs de la vie et provoqué, en plus d'une crise sanitaire, une crise socio-économique dont les proportions sont sans précédent. En dehors de l'impact immédiat de la pandémie sur la santé et les vies, la Banque Mondiale a affirmé que la COVID-19 est susceptible d'avoir des impacts économiques et sociaux à long terme, en raison des effets directs et indirects de la maladie, des comportements préventifs des personnes et en raison de la politique gouvernementale du contrôle de sa transmission.

À l'instar des autres continents, l'Afrique même si a subi les dramatiques conséquences de cette crise, reste moins touchée que les autres. Pour les pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les secteurs d'activités les plus impactés par la COVID-19 sont multiples et variés. L'ampleur de l'impact varie suivant l'activité. Le secteur des services vient en première position avec une proportion de 87%. Ce secteur est suivi par le commerce, l'industrie, l'artisanat et l'agriculture dans des proportions respectives de 71%, 62%, 56% et 48% (Chambre Consulaire Régionale-UEMOA, 2020).

Au Bénin, ces secteurs d'activités précités participent à l'économie nationale. Ainsi, pendant la crise, les populations béninoises ont été considérablement impactées, surtout la catégorie des populations les plus sensibles et les plus vulnérables, au choc sanitaire de grande ampleur comme

la COVID-19. Dans le cadre de cette étude, la population vulnérable désigne un ensemble d'individus dont la capacité d'être et d'agir peut se trouver peu ou prou affectée, à terme plus ou moins lointain, par la manifestation d'un phénomène ou d'un processus (environnemental, politique, économique, social ou sanitaire) déjà repéré et appréhendé comme un facteur limitatif de la pleine expression de la vie humaine (Parant, 2020).

Les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration comme chevilles ouvrières de l'économie ont été spécifiquement touchés. Ces deux premiers secteurs exercent un effet d'entraînement sur le secteur du tourisme qui engendre 50.000 emplois directs et 100.000 emplois indirects (Balaro et Dossou, 2020). La littérature spécialisée montre que la propagation de la maladie à coronavirus est tributaire des déplacements et des brassages de populations, la vie communautaire caractérisée par la promiscuité. Pour lutter contre la pandémie de la COVID-19, il y a nécessité de prendre plusieurs mesures telles que la fermeture totale des établissements et agences de tourisme, les restrictions sur les voyages pour les destinations, l'adoption du cordon sanitaire, la suspension partielle des vols et l'obligation de la quarantaine ou d'isolement. Ces mesures ont engendré la baisse du chiffre d'affaires des entreprises surtout dans les villes. En retour, les salaires et les emplois ont subi des baisses. L'envergure de ces diverses baisses a varié en fonction des espaces. Les entreprises formelles et informelles

ont subi différents effets et diverses modalités de relèvement. L'économie du Bénin, essentiellement informelle avec une prédominance du sous-emploi, le secteur informel bénéficie faiblement du dispositif de protection sociale. Les acteurs du secteur informel constituent une couche très vulnérable aux mesures de distanciation physique comme le confinement et le maintien des enfants à la maison du fait de la fermeture temporaire de l'école (République du Bénin, 2020).

Les travailleurs en général et les travailleurs migrants en particulier sont exposés à plusieurs vulnérabilités dues à la crise sanitaire de la COVID-19 et ses effets.

C'est dans cette optique que la Plateforme Multi-Acteurs de la Migration au Bénin (PMB) s'est intéressée aux impacts de la pandémie sur des travailleurs migrants au Bénin dans le secteur commercial et dans les sous-secteurs du tourisme que sont l'hôtellerie et la restauration. Selon une étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE, 2020), les travailleurs migrants et les travailleurs transfrontaliers sont reconnus comme les premières victimes de cette crise sanitaire. Les travailleurs migrants désignent les acteurs qui changent de lieu de résidence habituelle pour une durée pouvant excéder trois à six mois dans le but de mener des activités économiques. Quant aux travailleurs transfrontaliers, ils désignent ceux qui exercent leur métier ou profession « *ici* », et résident « *ailleurs* ». Ils habitent de part et d'autre des lignes frontalières entre les États (Sossou, 2020).

De ce fait, ils sont, le plus souvent, parmi les plus touchés par les épidémies et travaillent dans des secteurs temporaires ou saisonniers, dans des services peu qualifiés (OCDE, 2020), sans avoir accès aux systèmes de protection sociale. Ces deux catégories de travailleurs existent au Bénin. Mais l'existence des travailleurs transfrontaliers, leurs besoins spécifiques et apports aux économies nationales sont peu documentés.

Les travailleurs migrants exercent le plus souvent dans des secteurs clés comme le travail domestique, l'hôtellerie, la restauration, l'entreposage et le stockage, la sécurité et les services de nettoyage (OCDE, 2020). Ainsi, la pandémie de la COVID-19 a accru leur vulnérabilité dans tous les secteurs d'activités. Cela pourrait s'expliquer par les différentes mesures de ripostes adoptées par les gouvernements dans le but de réduire la propagation de la pandémie. Les secteurs de la restauration et du commerce sont des établissements urbains informels et celui de l'hôtellerie dans une large mesure où ceux qui y travaillent sont faiblement déclarés. Ces établissements informels font face à des défis considérables concernant le contrôle de la COVID-19 (SSHAP, 2020).

Même si des mesures internationales ont été prises et adoptées par tous les pays du monde, les gouvernements, de part et d'autre, ont adopté des mesures particulières pour faire face à cette pandémie. Cela s'explique par le fait que « la pandémie de la COVID-19 a compromis la capacité et les mesures visant à répondre à d'autres besoins en matière de santé qui sont

tout aussi urgents que le virus lui-même, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire » (SSHAP, 2021).

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte général, mais il est destiné à décrire les effets de la crise de la pandémie de la COVID-19 sur les travailleurs migrants vulnérables.

*« La COVID-19 est apparue à Wuhan, en Chine, et la majorité des cas avait été détectée dans des pays à revenu élevé tels que les États-Unis, l'Espagne, l'Allemagne, la France, et la Corée du Sud, ainsi qu'en Iran, pays à revenu intermédiaire. La plupart des informations relatives à la COVID-19 et aux personnes à risque sont basées sur des données issues de ces environnements à revenu moyen et élevé » (SSHAP, 2020). Les recommandations telles que « se laver les mains, s'auto-isoler et appliquer la distanciation physique » impliquent implicitement la mise en œuvre des moyens de vie de base et « l'accès aux services de première nécessité comme l'eau et l'espace approprié. Dans les pays les plus riches, les mesures de santé publique reposent sur une bonne compréhension de base des populations et sur la capacité à surveiller les changements » (SSHAP, 2020). Tandis que les pays riches touchés mettent en œuvre des mesures de contrôle qui restreignent la vie sociale et économique, leurs gouvernements fournissent des plans d'aide économique pour atténuer les conséquences sur les moyens de subsistance. La plupart de ces stratégies seront impossibles à mettre en œuvre dans les pays à revenu faible et moyen. Il est urgent de « développer*

*des approches appropriées au niveau local afin de protéger les populations » particulièrement vulnérables « contre les impacts les plus négatifs de la COVID-19 » (SSHAP, 2020).*

Dans le cadre de cette étude, le concept de « *riposte verticale* » est utilisé pour évoquer « *les décisions et les mesures prises uniquement dans le but de prévenir et de contenir la COVID-19* » (SSHAP, 2020). Cette étude de synthèse a abouti à plusieurs résultats intéressants. Elle montre entre autres résultats que les Pays à Revenus Faibles et Intermédiaires (PRFI) dont le Bénin sont « *particulièrement vulnérables aux répercussions généralisées des ripostes verticales sur la santé, car ces interventions interagissent avec des systèmes de santé fragiles et les vulnérabilités de base sociales, économiques et en matière de santé et génèrent des résultats encore pires* » (Jeffrey et al., 2020). La prévention et le contrôle des infections sont considérés comme « *des interventions les plus efficaces pour prévenir et contenir la COVID-19* » (WHO, 2020).

Au Bénin, pour lutter contre la propagation de cette pandémie, le gouvernement a opté pour la mise en place d'un cordon sanitaire. Cette mesure a eu pour objectif de réduire la circulation massive des populations entre les grandes villes comprises dans le cordon sanitaire et celles situées hors de cette zone. Une autre mesure a consisté à procéder à la fermeture des lieux de grands rassemblements (bars/restaurants, buvettes, lieux de cultes, plages) susceptibles d'accroître la propagation de la pandémie. L'incidence des

mesures préventives adoptées dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 dans le monde et particulièrement au Bénin a donc sans doute amplifié les facteurs de vulnérabilité des populations notamment ceux des travailleurs migrants. Ces travailleurs se sont retrouvés impactés par les mesures qui ont affecté leurs unités de production. Certes, les mesures prises par le gouvernement ont permis de contrôler et de prévenir la propagation de la COVID-19. Mais celles-ci ont eu d'importantes répercussions sur les travailleurs et entrepreneurs migrants. Ces décisions et mesures sont dans la logique de la riposte verticale.

La présente étude vise à évaluer l'impact de la crise sanitaire à la COVID-19 et la riposte verticale sur les travailleurs et entrepreneurs migrants. Dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, les organisations de la société civile spécialisée dans l'aide au contrôle de la propagande de la COVID-19 se proposent de construire une communication qui accompagne la réponse nationale dans la conception et la mise en œuvre de « *ripostes plus proportionnées, appropriées, globales et socialement équitable*» (Walker, 2020).

Cette étude décrit l'incidence de la crise de la COVID-19 sur les emplois, les revenus et les conditions de vie des travailleurs et des entrepreneurs migrants dans le secteur du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration au Bénin. Elle met en lumière les mesures d'accompagnement initiées par l'État béninois en rapport avec les engagements internationaux

et régionaux souscrits. L'étude analyse aussi la perception des travailleurs et entrepreneurs migrants sur les difficultés de gestion de la crise de la COVID-19, leurs besoins spécifiques et propositions pour une meilleure offre d'accompagnement pendant et après la sortie d'une crise aux dimensions sociales, économiques et régionales.



## **CHAPITRE 2**

### **Note méthodologique et cadre d'étude**

**D**ans le cadre de cet ouvrage, les travailleurs migrants ont été étudiés comme un réseau structuré dans les territoires du Bénin avec la crise sanitaire. Les acteurs de la gestion de ce réseau ont organisé une collecte de données en ce qui concerne les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce. Ces trois secteurs sont dans l'économie informelle. Les travailleurs et dans une large mesure, les entrepreneurs migrants sont particulièrement vulnérables aux chocs exogènes. Aussi, deux concepts clés ont-ils servi de fil conducteur à l'étude. Il s'agit des concepts de réseau et de vulnérabilité des travailleurs et entrepreneurs migrants à la crise sanitaire de la COVID-19 et aux mesures et décisions prises par les pouvoirs publics. La méthode d'analyse de réseau et les échelles de vulnérabilité sont les deux cadres d'analyse adoptés. La collecte des données avec la technique de boule de neige est pertinente pour conduire une analyse sociale du

réseau et l'évaluation des échelles de vulnérabilité des types d'acteurs. Une analyse complémentaire a été également faite. Il s'agit de l'analyse spatiale utilisée pour montrer la variabilité des incidences de la riposte verticale en fonction du critère d'appartenance ou non au cordon sanitaire adopté par l'État comme approche centrale pour gérer la COVID-19.

Face à la crise de la COVID-19, les États ont pris plusieurs décisions et mesures en vue de sa gestion. Ces différentes politiques de lutte contre la propagation et des effets multiples induits sont désignées par le concept de riposte verticale utilisé pour évoquer « *les décisions et les mesures prises uniquement dans le but de prévenir et de contenir la COVID-19* » (IDS, 2020). La riposte verticale est l'ensemble des « *interventions de santé publique, des mesures sociales et économiques* » destinées à réduire les chocs ou à contrebalancer les vulnérabilités liés aux privations ou aux limitations d'activités économiques et sociales. Il s'agit, dans le cadre spécifique de la présente étude, des travailleurs et entrepreneurs migrants de l'économie parallèle ou informelle (IDS, 2020).

Une personne est dite vulnérable si « *elle est exposée aux atteintes d'une maladie, elle peut servir de cible facile aux attaques d'un ennemi, ou par ses insuffisances, ses imperfections, elle peut donner prise à ces attaques* ».

Dans cet ouvrage, la vulnérabilité des travailleurs migrants des secteurs concernés a été cernée comme une entité présentant

des faiblesses particulières liées à la survenue soudaine de la crise de la COVID-19. L'analyse a pris en compte le niveau d'incidence de ces normes auxquelles le Bénin a souscrit et les pratiques dans les sphères publiques de décision en ce qui concerne les travailleurs migrants dans le contexte de la COVID-19. Cette vulnérabilité contextualisée est réalisée par certains pays dont le Canada. En effet, il a été observé que « *si les maladies peuvent rendre n'importe qui malade, certains Canadiens sont plus à risque que d'autres de contracter une infection et de développer de graves complications en raison de leur situation sanitaire, sociale et économique* » (Agence de la santé publique du Canada, 2020). Cette agence a identifié plusieurs personnes vulnérables dont celles présentant la « *difficulté à accéder à un moyen de transport, les obstacles économiques, l'emploi instable ou conditions de travail peu flexibles, les conditions de logement peu sûres, inadéquates ou inexistantes et l'isolement social ou géographique, dans les communautés éloignées et isolées* ».

Les caractéristiques des populations étudiées dans cet ouvrage apparaissent dans cette typologie des personnes vulnérables à la COVID-19 au Canada. L'Organisation Non-Gouvernementale Plan International a créé une alliance pour contribuer à résoudre l'inclusion des personnes vulnérables à un mécanisme optimal de prise en charge au plan mondial. Le groupe cible de cette étude est bien pris en compte. Il s'agit des personnes qui sont

dans l'économie informelle, « *[persons] depend heavily on the informal economy* » (Plan International, 2020).

Le lien de vulnérabilité d'un individu ou d'une communauté humaine entre les conditions de vie et celles de la santé met souvent en lumière le niveau de pauvreté. Les pauvres et les plus pauvres sont plus exposés aux chocs exogènes affectant la santé. Ils sont plus fragiles aux crises épidémiques (Sverdlik, 2011). Une étude réalisée en 2020 a prouvé que la crise de la COVID-19 a particulièrement fragilisé les ménages pauvres des frontières du Bénin, ceux de Sèmè-Kpodji qui vivent du travail transfrontalier (Oussa et Degbey, 2020).

Les vulnérabilités que la riposte verticale vise à atténuer sont multidimensionnelles et complexes parce qu'elles se présentent sur plusieurs plages ou échelles à l'intérieur d'un même secteur d'activités économique informelle. Il s'agit de celle liée à la mixité sociale, aux infrastructures d'hygiène d'une part, et de la vulnérabilité liée à l'accessibilité aux soins intensifs, aux défaillances en matière de protection sociale d'autre part. Les vulnérabilités s'imbriquent et peuvent être modérées, chroniques ou aiguës. Mais, les vulnérabilités sont diffuses et ne se laissent pas lire facilement au sein des communautés.

Les preuves émergentes dans les grands foyers de la crise de la COVID-19 mettent en lumière que les personnes âgées de plus de 60 ans et porteuses de maladies cardiovasculaires, de

diabète, de maladies respiratoires chroniques, d'hypertension ou de cancer sont plus vulnérables quel que soit le sexe. La mobilité pour cause de travail dans les entreprises informelles est un facteur élevé de vulnérabilité (Dowd et al., 2020). Les migrants ruraux en quête de travail sont particulièrement vulnérables à la contamination aux maladies infectieuses. Il s'agit surtout des travailleurs transfrontaliers âgés qui sont employés dans les établissements urbains informels (Tacoli et Mabala, 2010). Les images des travailleuses du sexe dans les restaurants et hôtels sont associées souvent aux vecteurs de propagation des maladies infectieuses surtout lorsqu'elles sont des migrantes. Ces personnes vulnérables aux épidémies sont aussi victimes de stigmatisation sociale (Comte, 2010). Dans le contexte de l'apparition de la COVID-19 liée à la contamination et à la propagation due aux franchissements des frontières aériennes et terrestres, ce sentiment se trouve renforcé contre les travailleurs ou entrepreneurs migrants ou travailleurs transfrontaliers.

En Afrique australe et centrale, le risque de la contamination ou la vulnérabilité liée aux travail transfrontalier est très élevé (SSHAP, 2020b). L'utilisation devenue banale du concept de distanciation sociale pour lutter contre la propagation de la COVID-19 est un facteur qui renforce la stigmatisation des étrangers, des Asiatiques en particulier dans le monde. Les pratiques de la distanciation montrent qu'il convient de mieux conseiller ou recommander au sein des communautés,

la distanciation physique que d'évoquer la distanciation sociale. En effet, la distanciation physique désigne la « *distanciation individuelle* » avec « *utilisation de salutations sans contact, maintien d'une distance spécifique entre les individus* » (Anthrologica, 2020). L'isolement « *des personnes présentant des symptômes et des personnes susceptibles de contracter le virus, l'interdiction de rassemblements publics ou de grands rassemblements ou de la limitation de leur fréquentation, la fermeture des écoles, des bars, des restaurants et d'autres lieux publics* » sont des mesures de distanciation physique. La précarité, la mobilité pour cause de travail, la densité de la population, les grands foyers multigénérationnels comme les groupes de prière, les résidences communautaires sont des facteurs de risque de contamination de la COVID-19.

La distanciation sociale entre les individus évoque implicitement ou non l'idée de « *couper leurs liens sociaux* ». La distanciation sociale « *fait partie de l'expérience culturelle* » de la population marginalisée. Il s'agit, par exemple, de la distanciation sociale pour cause « *menstruelle* » au sein de certaines communautés en Afrique et en Asie. Ainsi, « *il est prescrit aux femmes des ménages hindous de s'abstenir de tout contact régulier avec des hommes adultes et des femmes âgées, et de certains travaux quotidiens comme cuisiner et adorer, de peur que leur corps menstrué puisse causer des impuretés rituelles et culturelles. Dans l'extrême ouest du pays, les femmes qui ont leurs règles sont toujours obligées de passer des nuits*

*en isolement dans des hangars à animaux ou des huttes menstruelles afin de ne pas polluer les membres d'un ménage ou d'une communauté par leur contact physique. C'est une croyance hindoue traditionnelle qui traite le sang menstruel comme une impureté et oblige les femmes à être éloignées et isolées des autres membres pendant leurs périodes de menstruations » (SSHAP, 2020a).*

Au total, la distanciation prescrite pendant la crise de la COVID-19 ne coupe pas les liens sociaux ou communautaires. C'est pourquoi, la distanciation physique est utilisée en lieu et place de la distanciation sociale que l'on retrouve dans certains documents officiels de gestion de la COVID-19. La crise de la COVID-19 n'a pas servi à construire un regard négatif du migrant, encore moins des travailleurs. Le concept de la distanciation physique est pertinent pour expliquer les pratiques observées au plan mondial pour la gestion de la riposte verticale de cette crise.

## **2.1. Cadre d'analyse et principaux concepts liés**

Pour déceler les vulnérabilités et leurs échelles qui indiquent les besoins en matière de soutien ou de protection sociale, l'évaluation in situ paraît pertinente et a été adoptée. Cette évaluation s'est appuyée sur des acteurs qui se connaissent entre eux. Il s'agit d'identification préalable du réseau social des acteurs, le fonctionnement et la hiérarchisation de ce réseau. Une étude basée sur ce type de réseautage, fait ressortir les

effets des crises exogènes à la communauté. Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 et la riposte verticale adoptée par le Bénin, les travailleurs et entrepreneurs migrants sont les seuls acteurs capables de bien décrire leurs incidences sur leurs conditions de vie et de travail à différentes phases de la gestion de cette crise.

Les migrants de l'Afrique au Bénin en général, les travailleurs et entrepreneurs migrants en particulier évoluent en plusieurs réseaux sociaux aux buts et dimensions variables. Ces réseaux se sont formalisés avec des acteurs nationaux pour construire une plateforme aux objectifs clairement définis. Il s'agit de la Plateforme Multi-acteurs de la Migration au Bénin, fonctionnelle depuis 2020. Ainsi, avec cette plateforme, les diverses structures des migrants au Bénin opèrent dans un réseau national unitaire.

C'est ce réseau qui a décidé d'évaluer les incidences de la COVID-19 sur les travailleurs migrants des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce. Il s'agit d'un réseau qui organise l'accueil, l'installation et l'assistance aux migrants.

Il est aussi connu que les migrants s'installent dans un réseau de parenté, de communauté ou de nationalité. Au sein de ce réseau social, le migrant bénéficie d'un capital de confiance avec ses pairs et expose souvent ses difficultés, ses réussites, ses opportunités. Il s'agit surtout de ses Droits non

respectés par les pouvoirs publics du pays d'accueil. Le réseau communautaire de migrants possède une maîtrise suffisante des migrants réguliers et des migrants irréguliers. Ce réseau constitué possède souvent une statistique fiable des acteurs communautaires.

C'est pourquoi, cet ouvrage a utilisé l'analyse de réseau social pour comprendre les incidences de la crise de la COVID-19. Cet outil permet de visualiser la manière dont des acteurs du réseau sont connectés par des liens d'affaires, de parenté, d'amitié, de voisinage. L'analyse de réseau social offre la possibilité de reconstituer l'ensemble des liens entre acteurs. Concernant cette étude, elle a offert des perspectives pour identifier les contraintes et opportunités des travailleurs migrants et de tout le réseau structuré par la PMB pour une gestion optimale de la crise. La trame de cet ouvrage est organisée autour de cette analyse, inspirée d'une autre étude similaire réalisée autour de la filière du riz en Afrique de l'ouest. Dans une telle démarche, la connaissance préalable entre les acteurs, les secteurs d'activités occupés constituent des atouts pour la collecte de données fiables.

## **2.2. Technique de collecte utilisée**

La technique de collecte de données qui s'adapte à l'analyse de réseau social est l'échantillonnage par « *boule de neige* ». La méthodologie adoptée est celle de l'analyse des effets de la COVID-19 sur les travailleurs migrants à partir de réseaux

sociaux qu'ils ont constitués. L'analyse du réseau social des travailleurs migrants a permis de visualiser comment la crise de la COVID-19 et la riposte verticale de l'État ont eu des incidences sur leurs activités et leur bien-être. La reconstitution de ces incidences a permis d'identifier leurs besoins spécifiques (Borgatti et al. 2009). La technique par boule de neige est développée pour la première fois en 1961 (Goodman, 1961). Par la suite, les sciences sociales se sont appropriées cette technique dans les études concernant les petites populations et les populations sensibles. Elle est particulièrement utilisée quand les études de ces populations sont de nature exploratoire. Ainsi, les travailleurs migrants en général, ceux qui travaillent dans les secteurs informels de la restauration, du commerce et de l'hôtellerie en particulier sont à la fois de petites populations et très sensibles aux chocs extérieurs. Pour les identifier et étudier leurs contraintes et difficultés, le recours à la technique de boule de neige paraît mieux adapté que l'échantillonnage probabiliste. L'échantillonnage « *boule de neige* » est une méthode d'échantillonnage en chaîne qui s'appuie sur les recommandations des sujets de départ pour générer d'autres participants (Lisa et Keith, 2010).

Ce mode d'échantillonnage produit des échantillons biaisés parce que les répondants dont les relations sociales sont très nombreuses sont en mesure de fournir aux chercheurs une plus grande proportion d'autres participants qui sont plus susceptibles d'avoir des caractéristiques semblables au sujet

initial (Erickson, 1979). Très récemment, une étude similaire a utilisé cette technique de boule de neige qui consiste à interroger « *tous les acteurs marchands d'une filière en partant d'un petit groupe de marchands, à qui il est demandé, de nommer les personnes avec lesquelles ils sont connectés, jusqu'à saturation du réseau* » (OCDE/CSAO, 2019).

Tout en utilisant cette technique d'échantillonnage, l'enquête a été complétée par une analyse qualitative empirique des mots ou expressions utilisés par les répondants particulièrement ciblés, compte tenu de leur maîtrise des différents centres d'intérêts. Les mots ou expressions utilisés sont présentés dans des verbatim et analysés (analyse sémantique) et les significations qu'ils accordent aux mots et expressions qu'ils emploient ont été mises en lumière (analyse de l'énonciation). Une analyse spatiale a permis de montrer la différence d'incidences exercées par la riposte verticale de la gestion de la COVID-19 entre les travailleurs et entrepreneurs migrants établis dans des villes sises à l'intérieur du cordon sanitaire (Cotonou et Porto-Novo) et ceux de villes situées en dehors du cordon sanitaire, en l'occurrence la ville-marché d'Azovè dans la commune d'Aplahoué et la ville frontalière de Hilacondji dans la commune de Grand-Popo.

L'imposition de fermer pour une période donnée, les entreprises n'était prévisible que pour celles en difficultés. Ainsi, qu'ils soient « *accumulants ou démarrants* », les entrepreneurs migrants ont reçu des chocs énormes pendant la période de la

grande crise de la COVID-19. Les mesures sociales en faveur des entrepreneurs devraient adopter une typologie similaire à celle établie pour discriminer les ménages agricoles sur le plateau Adja. Par analogie à cette typologie de Biaou (1994), cet ouvrage a présenté les travailleurs ou entrepreneurs migrants « *débutants* » qui sont jeunes, les « *accumulateurs démarrants* » d'âge de migration moyen qui ont commencé à accumuler, les « *accumulateurs installés* » qui sont d'anciens individus migrants qui ont réussi à accumuler et les travailleurs ou entrepreneurs migrants « *non accumulateurs* » qui ont vu échouer leurs tentatives d'accumulation ou qui ont perdu leurs richesses. Les chocs provoqués par la crise sanitaire de la COVID-19 et surtout ceux liés à la riposte verticale du Bénin à son égard ont été diversement ressentis ou vécus par les acteurs à l'intérieur de cette typologie. A l'instar des agriculteurs du Bénin en général, ceux du plateau Adja en particulier, les travailleurs et entrepreneurs migrants, à l'exception des « *accumulateurs installés* » sont dans le secteur informel (Biaou, 1994).

Dans ce secteur, la crise de la COVID-19 a été particulièrement dramatique pour les populations marginalisées, du fait de l'absence des données pour les dénombrer et décrire le niveau des chocs reçus. Une étude récente a comparé les contraintes de l'économie informelle au Bénin, au Togo et au Burkina-Faso pendant la crise sanitaire de la COVID-19 (Assouma et al., 2020). Dans cet ouvrage, les auteurs ont focalisé l'attention

sur tous les acteurs de l'économie informelle durant la crise (Balaro et *al.*, 2020a).

Un autre document a montré que dans le contexte du Bénin, les travailleurs et les entrepreneurs migrants n'affrontent pas le défi de la xénophobie ni de la stigmatisation de la part des nationaux (Sossou, 2019). Ce contexte d'altérité positive est bénéfique tant pour l'État que pour les travailleurs migrants dans un contexte mondial où la propagation de la COVID-19 est fortement liée à la mobilité commerciale (ONU, 2020). Dans de nombreux pays ou territoires, les minorités sont au cœur de la stigmatisation comme vecteurs de transmission de la COVID-19. Elles sont victimes du racisme et de la xénophobie (Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, 2020).

Au total, les défis des travailleurs migrants et dans une certaine mesure, ceux des entrepreneurs migrants sont connus. Le secteur ou l'économie informelle du Bénin et ses acteurs sont bien connus de même que la riposte verticale de l'État sur ces acteurs dans leur diversité. Cependant, les incidences de la crise de la COVID-19 sur les travailleurs et les entrepreneurs migrants au Bénin ne sont pas suffisamment documentées pour orienter des actions idoines en leur direction en vue d'un relèvement qui facilite leur résilience. Cet ouvrage se propose de combler ce vide et de contribuer à orienter les actions de la Plateforme Multi-acteurs de la Migration au Bénin (PMB).

### 2.3. Milieux d'investigation

La figure n° 1 ci-dessous présente les villes du cordon sanitaire et les deux communes hors du cordon sanitaire qui ont fait l'objet de l'étude.

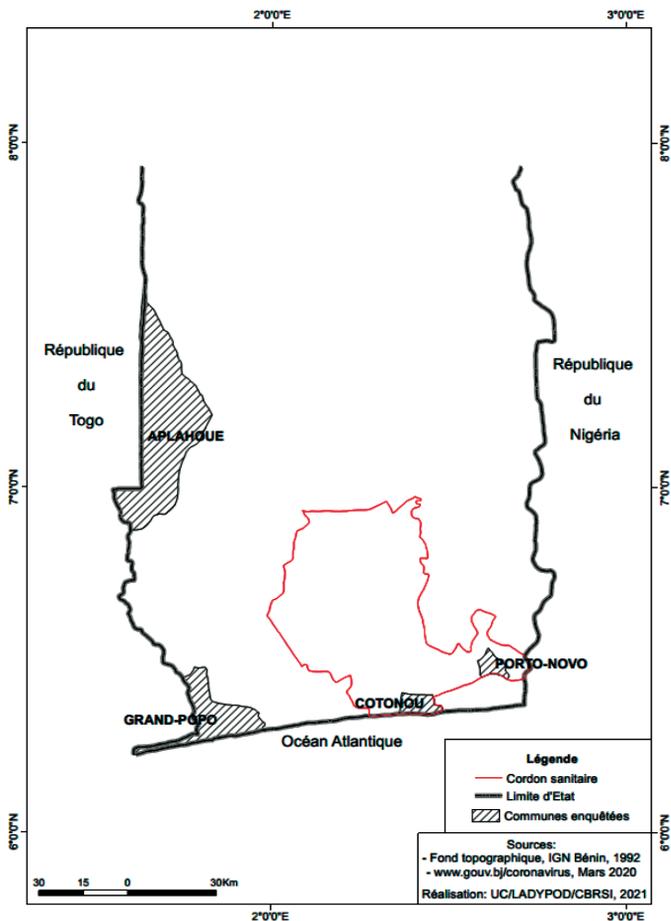


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude au sud-Bénin

L'étude porte sur deux villes capitales du Bénin. Il s'agit de Cotonou la capitale économique et de Porto-Novo la capitale politique.

Cotonou repose sur le bassin côtier. Elle est située entre 6°20' et 6°24' de latitude Nord et 2°20' et 2°29' de longitude Est et couvre une superficie de 79 km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Nord par la commune de Sô-Ava et le lac Nokoué, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la commune de Sèmè-Kpodji et à l'Ouest par celle d'Abomey-Calavi. Sa population en 2013 est de 679.012 habitants (INSAE, 2016).

La ville de Porto-Novo est située près de la côte Atlantique au Sud du Bénin. Elle est à 30 km de Cotonou, la principale ville du pays. Porto-Novo est localisée entre 6°30' de latitude Nord et 3°30' de longitude est et s'étend sur une superficie de 110 km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Nord par la commune d'Avrankou, au Nord-Ouest par la Commune d'Akpro-Misséréte, au Sud par la Commune de Sèmè-kpodji, à l'Est par la Commune d'Adjarra et à l'Ouest par la Commune des Aguégus. Sa population est de 264.320 habitants (INSAE, 2016).

Dans le cadre de la riposte verticale, ces deux grandes villes du Bénin ont été identifiées comme l'épicentre de la propagande de la COVID-19. Elles constituent avec douze (12) autres villes périphériques, le cordon sanitaire.

La commune de Grand-Popo et celle d'Aplahoué sont situées hors de ce cordon sanitaire. Ces deux communes frontalières sont au Sud-Ouest du Bénin. La Commune de Grand-Popo est peuplée de 57.636 habitants selon INSAE 2016. Elle s'étend sur une superficie de 289 km<sup>2</sup> et est comprise entre 6°15'50" Nord et 1°44'30" Est. Cette Commune est limitée au Nord par les Communes d'Athiémé et de Comé et au Sud par l'Océan Atlantique et à l'Ouest par la République du Togo. Quant à la Commune d'Aplahoué, elle est située au Sud-Ouest du Bénin et est à 6°56'00" Nord et 1°41'00" Est. La commune d'Aplahoué, elle s'étend sur une superficie de 572 km<sup>2</sup> et compte 170.069 habitants en 2016. Ses limites sont les Communes de Djidja et Klouékanmè à l'Est, la Commune de Djakotomey au Sud puis la République du Togo à l'Ouest. C'est une commune frontalière.

Ces deux communes frontalières sont situées endehors du cordon sanitaire pendant que les données collectées concernent la ville frontalière de Hillacondji et la ville-marché d'Azovè.

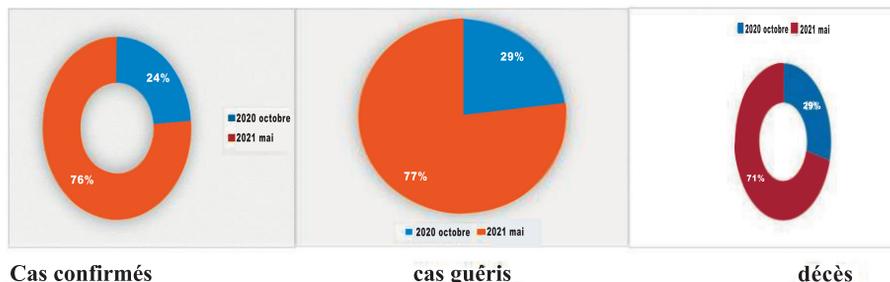
## **CHAPITRE 3**

### **Cordon sanitaire et phases de gestion de la COVID-19 au Bénin**

#### **3.1. Présentation sommaire de la crise de la COVID-19 au Bénin**

La crise de la COVID-19 a créé trois types d'individus. Il s'agit de ceux dont les tests effectués ont révélé qu'ils sont malades, de ceux qui en sont guéris et de ceux qui sont décédés de la COVID-19.

La figure 2 montre les divers impacts humains de la crise sanitaire de la COVID-19



**Figure 2 : Différentes étapes de l'impact humain de la COVID-19 (Réalisée à partir du PNUD, 2020)**

Selon le PNUD (2020), le Bénin a enregistré officiellement le premier cas de Covid-19, le 20 mars 2020. Jusqu'au 12 octobre 2020, le pays a dénombré 2.478 cas confirmés, 2.330 guéris et 41 décès. Au 27 avril 2021, le Bénin a compté 142 cas actifs pour un total 7.821 cas confirmés dont 7.580 guéris contre 99 décès. À la date du 1<sup>er</sup> mai 2021, il y a eu 8.025 cas confirmés, 7.893 cas guéris et 101 décès de la Covid-19.

Pour faire face à la pandémie, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre un plan sanitaire dont le coût est estimé à 672 millions de dollars. Ce plan vise à renforcer les capacités de préparation et d'intervention, et à minimiser la transmission. Par ailleurs, le gouvernement a mis en place un cordon sanitaire autour du foyer de propagation de la pandémie circonscrit

aux communes du Sud. Il a en outre décrété des mesures barrières de confinement et de distanciation physique. En guise de soutien aux ménages et aux entreprises impactés, il a également pris des mesures économiques, notamment :

- un soutien financier d'un montant de 63,38 milliards de FCFA au profit des entreprises ;
- un appui de 4,98 milliards de FCFA destinés aux artisans et aux individus exerçant de petits métiers ;
- une subvention de portée générale, qui s'applique à tous les citoyens, sur les tarifs d'électricité et d'eau pour un montant de 5,76 milliards de FCFA ;
- 25 milliards de FCFA pour la ligne de garantie destinée aux entreprises non-agricoles ;
- 10 milliards de FCFA pour le refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD);
- 75 milliards de FCFA pour faciliter l'accès des exploitants agricoles familiaux et entrepreneurs agricoles aux crédits adaptés aux besoins et contraintes spécifiques du secteur agricole auprès des banques et systèmes financiers décentralisés pour financer plus facilement les exploitants agricoles, la bonification des taux d'intérêts qui permettrait aux demandeurs de crédit de repartir avec un crédit ne coûtant que 2% au lieu de 12%.

Comme les autres agences du Système des Nations Unies (SNU) au Bénin, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) apporte sa contribution au gouvernement pour faire face à cette pandémie. Son appui s'inscrit dans le cadre de la réponse du Système des Nations Unies au Bénin et de celle intégrée du PNUD au plan mondial à cette pandémie, qui s'articule autour de trois objectifs à savoir :

- aider les pays à se préparer à faire face à la pandémie et ses répercussions ;
- protéger les populations contre les conséquences de la crise de la COVID 19 ;
- réagir de façon efficace pendant la pandémie ;
- aider les pays à se relever des incidences économiques et sociales de la crise dans les mois qui suivent.

À cet effet, 50 milliards FCFA de crédit de refinancement direct sont mis à la disposition du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) pour permettre aux banques et institutions financières de financer plus facilement les exploitants agricoles.

Cette longue citation de l'acteur technique et financier clé du Système des Nations Unies fait le rappel de l'entrée du Bénin dans cette crise sanitaire mondiale, la riposte verticale organisée par le Bénin et les perspectives qui y sont associées. Cette riposte verticale est organisée autour du concept de cordon sanitaire.

La Figure 3 montre le cordon sanitaire par rapport aux autres localités du Bénin

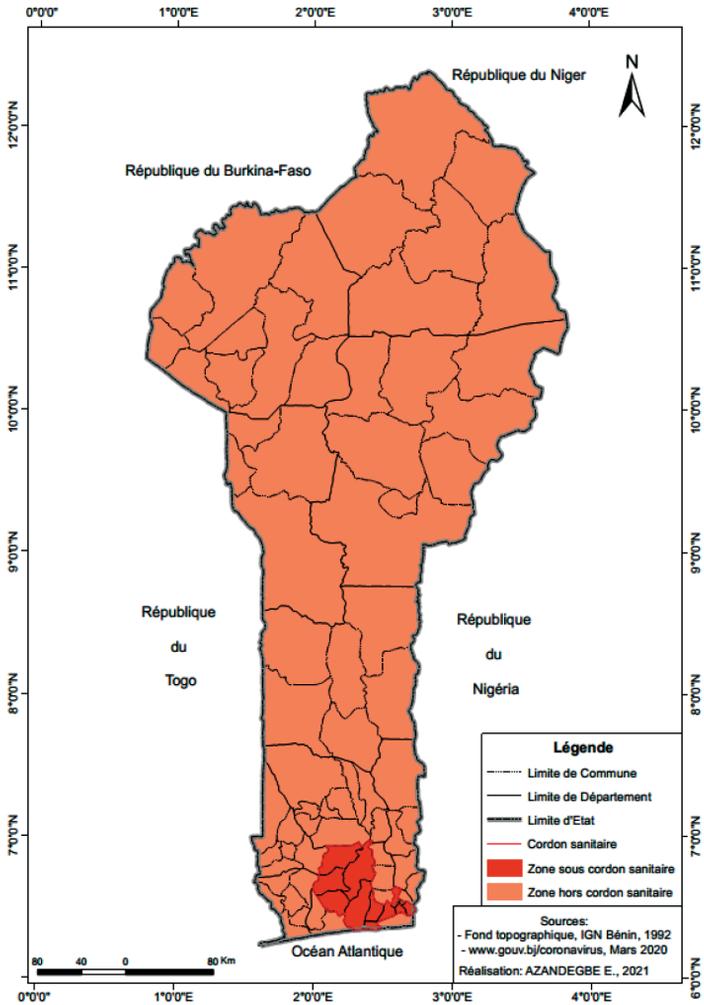


Figure 3 : Cordon sanitaire au Bénin

L'objectif de la mise en place du cordon sanitaire était de pouvoir contrôler la propagation de la maladie dans les zones concernées par le cordon. En effet, le cordon sanitaire mis en place par le gouvernement béninois couvrait la période du 30 mars au 12 avril 2020. Le gouvernement en prenant cette décision le 23 mars 2020 avait ciblé dix (10) communes à risque dans la zone du cordon sanitaire à savoir : Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpro-Misséréte et Adjarra. Après l'évaluation des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la riposte à la pandémie du coronavirus (Covid-19), le cordon sanitaire établi pour compter du 30 mars 2020 est maintenu jusqu'au lundi 27 avril 2020 à minuit (Gouvernement du Bénin, 2020a). Plus tard, le 13 avril 2020, ledit cordon a été élargi à de nouvelles localités comme Kpomassè, Toffo, Sô-Ava, Aguégus et Atchoukpa dans la commune d'Avrankou (Compte-rendu du Conseil des ministres, mai 2020). Le nombre de localités incluses dans le cordon sanitaire a donc évolué et est passé de huit (8) à quinze (15) (Gouvernement du Bénin, 2020a, HOUDEY et *al.*, 2021). Cette nouvelle décision a été prise parce que le gouvernement a estimé que la propagation de la maladie s'étend sur les localités limitrophes du cordon sanitaire.

Finalement, le cordon sanitaire n'a été levé que le 11 mai 2020.

Pour contenir la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le périmètre du cordon sanitaire, plusieurs mesures ont été prises à savoir :

- l'interdiction d'entrée et de sortie de l'espace du cordon sanitaire sauf dérogation spéciale des préfets ;
- l'interdiction de regroupement de plus de dix (10) personnes en tous lieux à l'exception des espaces marchands, avec obligation de respecter une distance d'un mètre (1) minimum entre personnes ;
- l'interdiction de circulation des bus et minibus de transport en commun de personnes ;
- l'interdiction aux taxis-motos de transporter plus d'une personne à la fois ;
- l'obligation de respecter une distance d'un (1) mètre au minimum entre usagers de restaurants et maquis ;
- l'obligation pour les employeurs, sur les lieux de travail, d'installer le dispositif de lavage des mains et à faire respecter la distance d'un (1) mètre minimum entre personnes ;
- la limitation du nombre de passagers à bord des taxis et embarcations à trois (03) au maximum ;

- la prescription aux usagers des espaces marchands (boutiques, magasins, supermarchés, marchés ordinaires et autres) d'observer la distance d'au moins un (1) mètre entre personnes.

Sont spécialement autorisées, les cérémonies d'inhumation dans la stricte intimité familiale et ne regroupant pas plus de dix (10) personnes, ceci dans le respect strict de la distance d'un (1) mètre minimum entre elles et la circulation des véhicules de transport de marchandises.

Par ailleurs, des mesures spéciales ont été prises à l'endroit des hôtels, bars, restaurants et unités de commerce. Aussi, sur instruction du gouvernement, les responsables des bars, discothèques et autres lieux de réjouissance présents dans la zone du cordon sanitaire notamment dans les villes citées supra, ont-ils été invités à fermer. Or, ces activités qui font partie des secteurs de l'UITA contribuent fortement au PIB du pays. Selon Balaro et *al.* (2020b), les secteurs de l'UITA (agriculture, industries alimentaires, tourisme, hôtellerie, restauration, catering, etc.) représentent les secteurs de concentration de la création de richesse au Bénin. Ces secteurs, très vulnérables à la crise sanitaire de la COVID-19 du fait de leur fragilité structurelle, ont été fortement impactés (Balaro et *al.*, 2020b).

### 3.2. Travailleurs et entrepreneurs migrants au cours de la crise de la COVID-19

- Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs et entrepreneurs migrants

Les principales caractéristiques sociodémographiques des travailleurs et entrepreneurs migrants concernent la répartition par sexe, situation matrimoniale, nationalité, âge et secteurs d'activités.

Le tableau 1 montre la répartition des travailleurs et entrepreneurs migrants par nationalité.

**Tableau 1 : Répartition des travailleurs et entrepreneurs migrants par nationalité**

Nationalité	Effectif	Pourcentage (%)	Pourcentage (%)
Ghanéenne	10	8,06	8
Togolaise	46	37,10	37
Nigériane	10	8,06	8
Nigérienne	32	25,81	26
Sénégalaise	7	5,64	6
Burkinabè	2	1,61	1
Maliennne	7	5,64	6
Guinéenne	6	4,84	5
Autres	4	3,22	3
<b>Total</b>	<b>124</b>		<b>100</b>

**Source** : Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

L'analyse du tableau 1 montre que ce sont les travailleurs et entrepreneurs migrants de proximité qui sont les répondants dans cette étude. En effet, les migrants des quatre pays limitrophes du Bénin représentent près de 73% des migrants enquêtés. Il s'agit du Togo, du Niger, du Nigeria et du Burkina Faso avec respectivement 37,10%, 25,81%, 8,06% et 1,61%.

Le tableau 2 indique le sexe et le situation matrimoniale des travailleurs et entrepreneurs migrants.

**Tableau 2 : Sexe et situation matrimoniale des travailleurs et entrepreneurs migrants**

---

		Nombre (N)	Pourcentage (%)
Sexe	Masculin	67	54,03
	Féminin	57	45,97
	<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>100</b>
Situation matrimoniale	Marié(e)	61	49,19
	Célibataire	47	37,90
	En concubinage	7	5,65
	Divorcé(e)	7	5,65
	Veuf (ve)	2	1,61
	<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>100</b>

---

**Source** : Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

L'analyse du tableau 2 révèle que les femmes migrantes qui sont soit travailleuses ou entrepreneures sont dans une proportion très importante. Elles représentent près de 46% contre 54% pour les hommes. Ce taux d'activités très élevé cache cependant qu'il s'agit pour la plupart, d'activités du secteur informel. La forte proportion des femmes migrantes montre aussi que la migration se féminise, surtout celle de la proximité (Sossou, 2019). Cette nouvelle tendance migratoire laisse entrevoir que lors des crises sociales ou catastrophes humanitaires, il devient de plus en plus nécessaire de concevoir des paquets de protection sociale des migrants vulnérables en fonction du genre. Les besoins sexospécifiques des migrants deviennent une tendance émergente et cela particulièrement dans le cas de la crise soudaine de la COVID-19. Depuis 2015, l'UNFPA focalise l'attention des décideurs du monde entier sur la nécessité de la conception de ce mécanisme de gestion des crises sociales et des catastrophes humanitaires. Elle suggère que ce dispositif s'étende à la gestion post-crise (United Nations Fund for Population Activities, 2015).

Quant à leur situation matrimoniale, il ressort que les migrants sont près de la moitié dans un lien formel de mariage et 6% sont en union libre ou en concubinage. Au total, ceux qui sont accompagnés ou vivent dans un ménage avec un homme comme chef de ce ménage représentent plus de 55% contre 38% environ qui sont des migrants non accompagnés ou célibataires. Les migrants en position de divorcés représentent

6% environ tandis que les veufs ou veuves sont dans une faible proportion, soit 2% environ. Ce sous-groupe de migrants est apparemment faible et peut paraître négligeable. Mais la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU a créé une alliance mondiale qui lutte contre la discrimination à l'égard de toutes les minorités dans le cadre de la riposte contre la COVID-19 (ONU, 2020).

Les migrants en position de veuvage sont dans la typologie adaptée de Biau (1994). Il s'agit des ménages « *non accumulants* ». Ces migrants âgés présentent avec leur statut social de veuf ou veuve, une couche particulièrement vulnérable aux chocs de la COVID-19 en ce qui concerne l'acquisition des mesures de protection et de prise en charge en cas de fermeture temporaire de leur lieu de travail. Ces migrants sont exposés à la vulnérabilité à la fois épidémiologique, économique et sociale. La distanciation sociale est perçue par cette couche de migrants vulnérables comme une mesure d'abandon ou d'isolement social.

Le tableau 3 montre la répartition par âge des migrants qu'ils soient travailleurs ou entrepreneurs.

**Tableau 3 : Répartition des travailleurs et entrepreneurs migrants selon la tranche d'âge**

		Effectif	Pourcentage (%)	Pourcentage (%)
<b>Tranche d'âges</b>	<b>20-35</b>	<b>73</b>	<b>58,87</b>	<b>59</b>
	35-45	28	22,58	23
	45-60	20	16,13	16
	60-70	3	2,42	2
	<b>Total</b>	<b>124</b>		<b>100</b>

**Source** : Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

L'analyse du tableau 3 montre que les travailleurs ou employeurs migrants sont très largement jeunes (59%). Les adultes de 35 à 60 ans représentent environ 39%. Au total, les migrants sont quasiment des populations actives à 98%. Les acteurs jeunes peuvent contracter la COVID-19. Mais en cas de contamination, leur état de santé leur permet de mieux résister que les personnes âgées. Par leur morphologie physique et leurs besoins de mieux-être, ils sont très mobiles et par conséquent, ils sont des agents potentiels de contamination. En quête de subsistance, ils pourraient devenir des agents économiques vulnérables à la mobilité transfrontalière ou ceux qui pourraient violer les barrières érigées pour gérer le cordon sanitaire.

Les migrants dont l'accumulation de richesses pourrait s'effondrer sont ceux dont les activités sont liées à une mobilité presque quotidienne entre leurs lieux de résidence habituels et un lieu ou une ville à l'intérieur du cordon sanitaire et vice-versa. Les travailleurs ou entrepreneurs migrants sont pour la plupart des jeunes et des adultes ; ils sont à la phase d'accumulation du capital financier. Cette décision qui a particulièrement frappé la mobilité a logiquement porté entorse à cette phase accumulation de richesses.

Le tableau 4 indique la proportion des employés et des employeurs migrants.

**Tableau 4 : Répartition des migrants par rapport à la production selon le statut économique**

---

	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Employé (e)</b>	<b>71</b>	<b>57,26</b>
Employeur	53	42,74
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>100</b>

---

**Source** : Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

Le tableau 4 montre qu'il existe une forte proportion de migrants de proximité qui sont à leur propre charge ou même qui sont des entrepreneurs au Bénin. Les migrants entrepreneurs représentent 43% environ. Ces migrants appartiennent à

la catégorie des acteurs « *démarrants* » ou « *démarrants accumulateurs* ». Ils sont propriétaires de bars, de boutiques de vente de marchandises diverses, propriétaires de maisons de « *plaisance* » dont certaines ont le statut d'hôtel et d'autres sont des lieux de passage où on trouve des travailleuses du sexe.

- Analyse des effets de la riposte en fonction des deux phases

Les photos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 montrent les effets de la COVID-19 sur les activités des bars, restaurants, des buvettes et des espaces marchands au cours de la première phase (photo 5) et de la reprise des activités et des réjouissances publiques (Photos 1, 2, 3, 4, 6).

Les informations sur le terrain ont indiqué que les bars-restaurants sont animés souvent les samedis, les dimanches et les jours de fête. Ce sont des occasions de grosses recettes financières.



**Photo 1 : Animation d'un restaurant à Grand-Popo après la reprise des activités**

Dame Christine, de nationalité togolaise, travailleuse dans un restaurant a déclaré : *« Moi, je quitte le Togo pour travailler ici dans ce bar. Quand la décision de confinement puis de la fermeture des bars, restaurants et hôtels fut prise au Bénin et celle de la fermeture de la frontière au Togo, j'ai été contrainte de vivre chez une connaissance au Bénin pendant deux semaines sans activités avant de regagner mon pays en passant par la brousse, la nuit, pour échapper au contrôle de la police des frontières. Avant la décision de lutte contre la COVID-19, je pouvais gagner jusqu'à 20 000 F CFA par week-end et 10 à 15 000 F CFA, les jours de fête ».*

La décision du conseil des ministres du Bénin le 23 mars 2020 de fermer des espaces de mobilisation sociale et d'activités économiques était perçue comme « *une potion difficile à boire tant la décision n'a même pas été claire sur la durée. À travers, la décision du conseil des ministres, il nous était aussi interdit de vendre les jours fériés. Nous n'étions pas habitués à ce mode de vie. Nous avons difficilement vécu cette épreuve. Nos employés directs et indirects, tous se plaignent.* »

Les photos ci-dessous (2 et 3) montrent l'ambiance de la reprise post-riposte verticale du coronavirus à Grand-Popo au cours de la fête identitaire Nonvitcha 2021.



**Photo 2 : Célébration de Nonvitcha à Grand-Popo en 2021 (Cliché SOSSOU)**

Sur cette photo, la promiscuité et l'entassement des hommes sans masque révèlent la reprise normale des activités économiques et culturelles liées aux grands rassemblements. C'est le premier rassemblement des populations de cette commune frontalière qui coïncide avec la célébration du centenaire du Nonvitcha la fête identitaire des ressortissants et habitants de Grand-Popo. C'est une occasion de grandes activités pour les services hôteliers et de restauration.

Les populations en liesse se dirigent vers la plage pour la célébration du centenaire de Nonvitcha, une fête identitaire de la communauté « *Xwla* » du Bénin. « *Nous n'avons pas pu fêter l'édition précédente à cause des mesures de fermeture du site au rassemblement. Mais aujourd'hui, nous faisons cette fête en deux sans gestes barrières et sans masques* » (un travailleur migrant de nationalité ghanéenne, se prénommant Codjo).



**Photo 3 : Des files de voitures sur le pont de Grand-Popo se dirigeant vers la place Nonvitcha (Cliché SOSSOU)**

Sur cette photo, on aperçoit une colonne de voiture à l'entrée de la ville de Grand Popo. Cette colonne qui s'étend sur près d'un kilomètre montre l'engouement des communautés à reprendre leurs habitudes et leurs activités avant la COVID-19.



**Photo 4 : Boutique informelle de vente de vêtements à Grand-Popo (Cliché SOSSOU)**

Sous ce hangar, se trouvent exposés divers vêtements à l'occasion de Nonvitcha 2021.

Un acteur de la fête a indiqué que l'interdiction des rassemblements publics pour les activités économiques était une mauvaise expérience et souhaite qu'une telle décision ne soit plus prise. Il y a en effet un an que les activités marchandes et les espaces dédiés étaient abandonnés.

La photo 5 montre l'ampleur de la situation dans la commune d'Aplahoué. C'est la photo d'une place marchande fermée. Il s'agit d'un marché observé en avril 2020 dans la localité d'Atomè dans la Commune d'Aplahoué.



**Photo 5 : Unité marchande communautaire désertée après la déclaration de la riposte en avril 2020 (Cliché SOSSOU)**

Le témoignage d'un habitant a révélé que cette place s'animait d'habitude tous les jours. C'est un marché qui fonctionnait comme une boutique. Cette infrastructure réalisée par l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABEGIEF) a été volontairement abandonnée par les marchands, faute de clients.

La photo 6 montre le même espace en septembre 2020. Cette photo montre un autre aspect de cet espace marchand. Elle permet d'entrevoir les pertes subies par les marchands qui exploitaient ce marché-boutique.



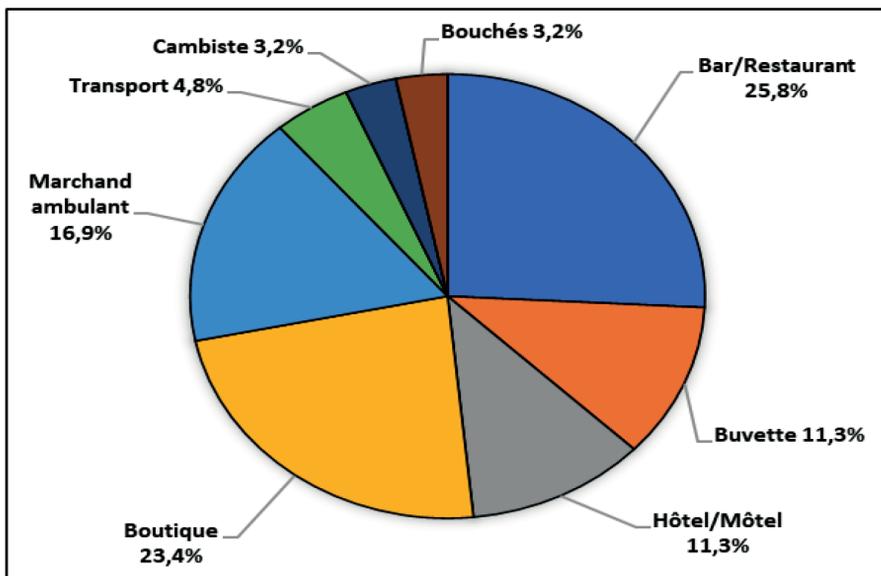
**Photo 6 : Unité marchande communautaire occupée après la déclaration de la riposte en avril 2020 (Cliché SOSSOU)**

Les commerçants transfrontaliers se sont plaints des effets de la fermeture des frontières sur les marchandises périssables qu'ils vendaient au Togo.

On en déduit que des migrants travailleurs comme employeurs ont payé de lourds tributs à la fermeture des places économiques fermées du fait de la riposte verticale à la COVID-19.

Au total, pendant les différentes phases de la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19, les travailleurs et entrepreneurs migrants ont été impactés en fonction de la typologie établie en ce qui concerne leur profil.

- Diversité de travailleurs migrants et conditions de vie liées à la COVID-19



**Figure 4 : Catégorie des travailleurs et entrepreneurs migrants**

L'analyse de la figure 4 montre une diversité de travailleurs et employeurs migrants. Mais les propriétaires ou travailleurs dans les bars-restaurants représentent plus du quart de ces agents économiques, soit environ près de 26%. Les propriétaires ou vendeuses dans les boutiques représentent 23% environ, les marchands ambulants sont près de 17%. Les travailleurs migrants ou employeurs des buvettes représentent 11%. Tous ces acteurs sont dans le secteur informel et représentent environ 77% des travailleurs et entrepreneurs migrants. Les travailleurs et propriétaires des hôtels/motels et autres lieux de plaisance sont 11%. Il existe dans cette catégorie d'acteurs migrants des hôtels, des agents qui ont un statut professionnel formel et qui sont déclarés au service de la protection sociale. Mais, il existe aussi parmi les travailleurs des hôtels, des individus qui évoluent dans la précarité et l'informel, les secteurs marginaux. Il s'agit des secteurs des transporteurs migrants (4,2%), des bouchers (3,2%) et des cambistes (3,2%).

### **3.3. Ampleur de la crise de la COVID-19 sur le travail des migrants**

L'ampleur de la crise de la COVID-19 sur les acteurs de la migration économique dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce a été analysée en termes d'incidences ressenties sur les activités avant, pendant et après la levée du cordon sanitaire.

**Tableau 5:** Répartition des incidences ressenties de la crise selon les travailleurs migrants

	<b>Incidence de la crise de la COVID-19</b>		
	Avant le cordon sanitaire et la fermeture des frontières	Pendant le cordon sanitaire et la fermeture des frontières	Après la levée du cordon sanitaire
<b>Nombre de travailleurs migrants impactés</b>	2	115	4
<b>Pourcentage</b>	1,65	95,04	3,31

**Source :** Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

Une proportion marginale de 2% environ des travailleurs et entrepreneurs migrants ont déclaré qu'avant la crise de la COVID-19, qu'ils étaient soumis à une crise qui secouait déjà leurs activités et entreprises. Mais, la grande majorité de ces acteurs de la migration économique soutient que la crise de la COVID-19 a impacté leurs activités et annihilé leurs efforts de production et d'investissement. Ces acteurs représentent 95%.

- Migrants et capacité d'épargne pendant la crise

Le tableau 6 analyse l'incidence de la crise de la covid-19 sur la capacité d'épargne des entrepreneurs ou travailleurs migrants.

**Tableau 6 : Répartition des travailleurs migrants selon leur souscription ou non à l'épargne pendant la crise de la COVID-19**

	Souscription à un groupe de tontine ou d'épargne pendant la COVID-19		Total avant la COVID-19
	Oui	Non	
Effectif	10	61	<b>71</b>
Pourcentage (%)	14	86	<b>100</b>

**Source** : Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

Le tableau 6 a révélé que 71 travailleurs ou entrepreneurs migrants ont déclaré avoir épargné au cours des deux années qui ont précédé la crise de la COVID-19. Parmi ces travailleurs ou entrepreneurs migrants ayant épargné entre 2018, 2019 et peu avant la crise sanitaire, seuls 14% ont continué à déposer de l'argent dans les structures financières diverses (banques, mobile money) ou à souscrire à des tontines communautaires mensuelles. Les 86% des travailleurs ou entrepreneurs qui sont en situation de cessation d'épargne apparaissent comme des « *démarrants accumulateurs* » dont la base économique est sapée par la crise économique. Ces acteurs de la migration économique souhaitent bénéficier de mesures économiques au même titre que les nationaux pour se relever. Une étude

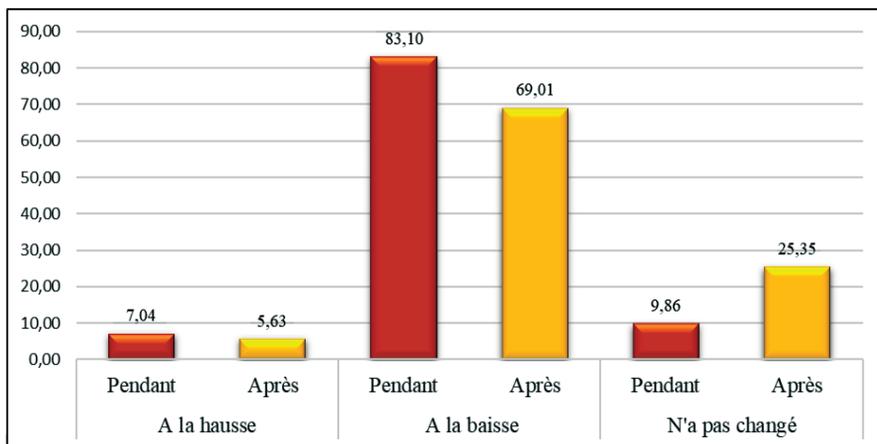
récente a montré qu'en fonction du milieu de résidence, 17% des ruraux contre 22% ont déclaré avoir perdu des revenus du fait de la crise de la COVID-19. Certains actifs ont perdu des revenus en fonction de leur niveau d'étude. Ainsi en matière de perte de revenus, les résidents au Bénin ayant un niveau scolaire post-secondaire sont plus nombreux que ceux n'ayant aucun niveau. Ils sont respectivement 30% et 12% dans cette catégorie sociodémographique à perdre des revenus ; du fait de la crise de la COVID-19. Les jeunes et les adultes dont l'âge est compris entre 18 et 55 ans sont entre 19% et 23% dont les revenus sont impactés par la COVID-19 (Houedey et *al.*, 2021). Dans cette étude, la situation particulière des travailleurs et entrepreneurs migrants n'est pas décrite. Le travail actuel part de l'hypothèse que leur situation est similaire à celle des nationaux dans la mesure où la riposte verticale de l'État est équitablement appliquée aux entreprises. Mais il est davantage nécessaire d'être équitable dans l'application des mesures sociales et économiques destinées à atténuer les effets de la COVID-19 sur les activités économiques et sur les conditions de vie et de travail des agents économiques nationaux ou migrants. La crise de la COVID-19 ne devrait remettre en cause l'équité et la justice sociale associée aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Tant au plan mondial que national, le défi majeur engendré par le coronavirus sur l'emploi et les revenus doit être cerné progressivement pour y apporter des solutions contextualisées.

L'OIT a montré l'ampleur mondiale de la crise de la COVID-19 et a suggéré d'harmoniser les formes d'aide aux entreprises et aux travailleurs (OIT, 2020a). Ainsi, au fur et à mesure que « les conséquences sociales et économiques dévastatrices de la crise liée à la COVID-19 se font jour, l'un des grands défis pour les gouvernements consiste à en limiter les effets néfastes à plus long terme sur les marchés du travail.

Cet effort exige une action politique globale pour jeter les bases de la création d'emplois durables. Conformément aux normes internationales du travail, l'OIT insiste donc sur la nécessité d'une réponse immédiate par des mesures macro-économiques et sectorielles ; une aide dédiée aux entreprises, à l'emploi » (OIT, 2020b). Ainsi, l'Organisation Internationale du Travail recommande que « *face au COVID-19, des politiques actives du marché du travail (PAMT) et des mesures d'aide au revenu devraient être déployées conjointement pour soutenir le revenu et l'emploi, et améliorer durablement les perspectives d'emploi* ».

Les salaires des travailleurs migrants dans les secteurs touchés par la crise ont connu des fluctuations en fonction des phases. La figure 5 montre les fluctuations subies par les salaires en question.



**Figure 5 : Trajectoire salariale des migrants pendant la riposte et période de relèvement**

Les travailleurs migrants sont 83,10% à avoir déclaré que leurs salaires, qui étaient déjà très bas (27.365 FCFA) avaient subi une baisse significative pendant la période du cordon sanitaire et la fermeture des frontières. Ces salaires ont chuté jusqu'à atteindre parfois 16.821 FCFA. Les travailleurs migrants, qui percevaient des salaires relativement élevés, ont connu aussi des diminutions de salaires. Ces derniers sont passés de 150.000 FCFA à 90.000 FCFA par endroits. À la levée du cordon sanitaire, les activités ont repris mais la situation salariale est restée stationnaire. En effet, 69,01% des employés ont déclaré que leur salaire est resté baissé après la levée de la riposte verticale. Des témoignages poignants d'agents migrants soulignent la précarité accentuée par la crise de la COVID-19.

*« Je suis le gérant de cette auberge. À cause de la COVID-19, nous n'avons pas ouvert l'année dernière. Mais cette année, les activités ont repris. Pendant la fermeture, je suis resté là pour veiller à la sécurité des lieux. Seulement, mon patron ne me paie plus comme avant ; mon salaire varie entre 30.000 et 50. 000 FCFA alors que mon salaire de base est 80.000 FCFA. Mon employeur reconnaît qu'il me doit des arriérés et qu'il me paierait au moment opportun ; je ne sais pas s'il le fera vraiment ». (Codjo, gérant d'une auberge).*

Ce témoignage évoque qu'il y a manifestement une volonté de duperie des employeurs qui évoquent la crise et la riposte verticale pour baisser les salaires et maintenir leurs employés dans la précarité. Pendant que certains se plaignent de la diminution des salaires, d'autres évoquent la diminution de l'affluence au cours des grandes manifestations. C'est le cas d'Ernestine, servante dans un bar-restaurant : *« Moi, j'ai été recrutée pour la circonstance à cause de l'affluence de la fête de Nonvitcha »*. Marie, elle aussi servante dans un bar-restaurant renchérit : *« Par rapport à l'année passée, il y a une grande différence. Les gens n'étaient pas venus à la fête de Nonvitcha 2020 »*.

Ces témoignages soulignent les effets des mesures de la riposte verticale selon les travailleurs et entrepreneurs migrants.

### 3.4. Riposte verticale à la COVID-19 et économie des entreprises des migrants

- Ampleur différenciée de la crise sur les entreprises des migrants

Les incidences de la fermeture imposée ou induite par la crise de la COVID-19 varient d'une entreprise de migrant à une autre. Le tableau 7 montre cette variation temporaire.

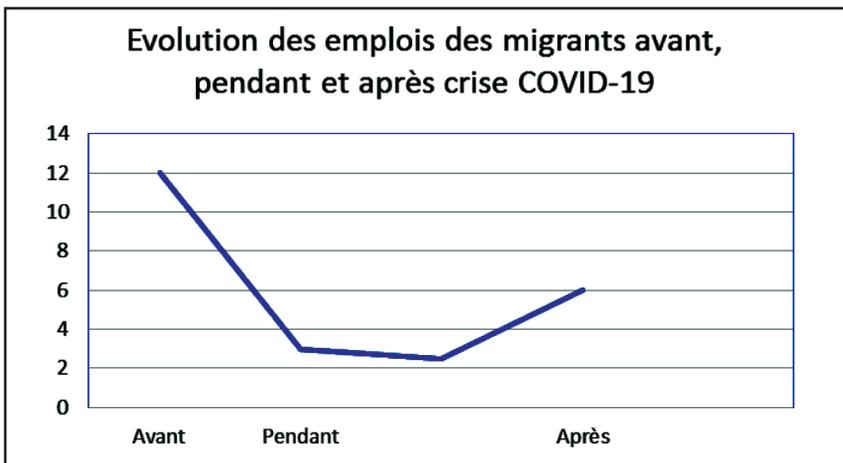
**Tableau 7** : Durée de la fermeture et effectif des agents rémunérés mensuellement dans les entreprises des migrants pendant la crise

		<b>Effectif (N=37)</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Durée de fermeture</b>	Un mois	14	37,84
	Au moins deux mois	23	62,16

**Source** : Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

Le tableau 7 montre le nombre d'entreprises formelles des migrants enquêtées. Il s'agit de 37 entreprises qui utilisent un personnel rémunéré mensuellement. La durée de la fermeture de ces entreprises pendant la crise sanitaire a varié d'une entreprise à une autre. Le tableau 7 a révélé que 14 entreprises sur les 37 enquêtées ont fermé pendant une durée d'un mois et 23 ont fermé pendant au moins deux mois.

Cette fermeture temporaire suppose un abandon de travail ou une perte d'emploi et de ses avantages par le personnel non essentiel pour la sécurité et l'entretien de l'entreprise. Les entreprises qui ont fermé pendant au moins deux mois sont des hôtels et des restaurants de forte affluence. Elles appartiennent à des migrants. Cette longue fermeture a impacté la capacité d'épargne à la fois des propriétaires et des membres du personnel. Cette fermeture a engendré aussi la réduction de l'effectif du personnel de ces entreprises.



**Figure 6 : Évolution des emplois des migrants avant, pendant et après crise COVID-19**

Juste par curiosité : existe-t-il des chiffres permettant de savoir si ces employés sont aussi pour la plupart des travailleurs migrants ? Ce serait intéressant de le savoir...

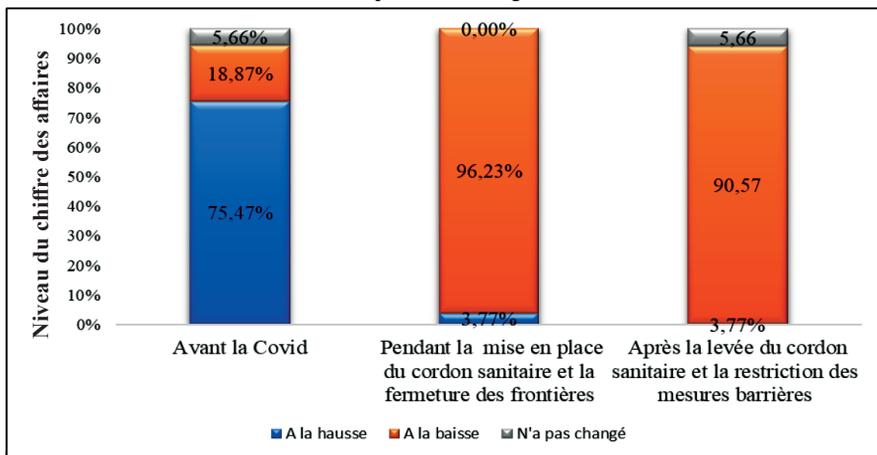
La figure 6 expose l'évolution des emplois dans les entreprises des migrants avant, pendant et après la crise de la COVID-19. Elle montre que des entreprises de migrants qui employaient entre 6 et 12 individus avant la crise sanitaire du coronavirus n'ont pu maintenir qu'entre 3 et 2 membres du personnel essentiel pendant la crise et la riposte verticale de l'État induite. En effet, on a observé que 4 à 6 membres du personnel ont repris leurs activités dans les entreprises des migrants. Cette crise a créé l'incapacité des entreprises à prendre en charge les dépenses de fonctionnement. Il en a résulté une crise de l'emploi et des salaires dans les entreprises des migrants. Qu'elles soient enregistrées au guichet unique des entreprises ou dans l'économie informelle, les entreprises des migrants qui ont été fermées lors de la riposte verticale, sont confrontées à des difficultés de relèvement.

Cette situation de crise de l'emploi et des salaires est une tendance mondiale. En effet, au plan mondial, l'OIT observe que le « *déficit en nombre d'emplois provoqué par la crise mondiale atteindra 75 millions en 2021* ». Il en découle que les « *baisses enregistrées en matière d'emplois et d'heures travaillées ont entraîné une forte chute des revenus du travail et, en parallèle, une augmentation de la pauvreté. En comparaison avec 2019, 108 millions de travailleurs supplémentaires dans le monde sont désormais considérés comme vivant dans la pauvreté ou dans l'extrême pauvreté* ». Au total, ce rapport phare du BIT souligne que la « *pandémie a entraîné des bouleversements sans précédent qui, en*

*l'absence d'action politique concertée, marqueront le paysage social et de l'emploi pour les années à venir » (OIT, 2021a). La question principale et récurrente sur l'application des normes de l'OIT dans ce contexte particulièrement difficile de la crise de l'emploi, des revenus et des salaires est de gérer la crise de la pandémie et de la reprise progressive à partir de l'application des conventions internationales. C'est pourquoi, le Directeur Général du BIT souligne que « les normes internationales du travail constituent un socle fiable et éprouvé pour des réponses stratégiques centrées sur une reprise durable et équitable » (OIT, 2021b). Dans le cadre de ce travail, il s'agit de veiller à l'application des clauses des Conventions internationales et protocoles relatifs aux droits des migrants ratifiés par le Bénin (Sossou, 2019).*

- COVID-19 et Effets de la riposte sur la production

La figure 6 montre l'évolution des chiffres d'affaires avant, pendant et après les mesures de la riposte verticale sur les travailleurs et entrepreneurs migrants



**Figure 6 : Effets de la COVID-19 sur les chiffres d'affaires des entrepreneurs migrants**

Est-ce que on pourrait préciser ce que cela signifie exactement ? Que signifie en chiffres une tendance à la hausse avant covid ? Comment quantifier le baisse ? On note donc que la période marquée par la mise en place du cordon sanitaire et la fermeture des frontières, ainsi que la période de restriction de ces mesures ont véritablement affecté le niveau économique des employeurs migrants.

Les employeurs enquêtés sont plus ou moins représentés dans les catégories d'entreprise telles que les buvettes, les bars, les restaurants et majoritairement dans les boutiques de vente. Ces employeurs avaient en effet à charge, entre cinq (05) à neuf (09) employés rémunérés avant la COVID-19. La fragilisation de leur chiffre d'affaires n'est pas restée

sans répercussions sur ces derniers. En effet, 57,72% des employeurs ont déclaré avoir suspendu certains employés. Les résultats obtenus ont montré que ces derniers en avaient suspendu en moyenne 62,5% et n'en ont gardé qu'en moyenne 37,5% ou au mieux des cas, la moitié.

Par contre, parmi les employeurs ayant déclaré n'avoir pas suspendu leurs employés, 49,10% avaient déclaré qu'ils ont réduit le salaire de ces derniers contre 20,80% qui ont maintenu le niveau des salaires de leurs employés. D'autres employeurs ont déclaré avoir des dettes salariales vis-à-vis de leurs employés. La crise de la COVID-19 a érodé le chiffre d'affaires des entrepreneurs, les contraignant à mettre au chômage technique le personnel productif pour ne conserver que celui dit essentiel. La reprise après la levée du cordon sanitaire n'est pas suivie de la relance des activités. Les incidences de la riposte demeurent visibles dans les chiffres d'affaires post-riposte verticale et le faible retour du personnel en entreprise.

En effet, au niveau macroéconomique, on peut constater la même évolution des PIB par secteur d'activité d'après le rapport de l'UEMOA 2020. Si, les secteurs primaire et secondaire ont résisté au choc de la COVID-19, ils ont fini par sombrer déjà au deuxième trimestre de 2020 avec un PIB qui est passé de 0,3 % à -0,6 %. Pendant la même période, le secteur tertiaire dont les activités de restauration et d'hôtellerie sont les

maillons majeurs s'est réduit à -1,7 % de son PIB. Ce grand écart explique combien de fois le secteur de l'hôtellerie et de la restauration s'est très tôt effondré. Ces chiffres expliquent bien la réalité à laquelle se sont confrontés les travailleurs migrants du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, caractérisé par une baisse drastique des chiffres d'affaires. Les activités dans les services n'ont pas encore atteint leur niveau d'avant la crise de la pandémie de la COVID-19. L'indice du chiffre d'affaires dans les services marchands (hors services financiers) s'est inscrit en légère baisse de 1,8% au troisième trimestre de 2020, après un repli de 4,9% au deuxième trimestre 2020, du fait de la reprise progressive des activités de transport et d'hôtellerie dans la plupart des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Le tableau 8 montre le niveau d'érosion de la capacité d'épargne de 53 entrepreneurs migrants.

**Tableau 8 : Répartition des employeurs ayant souscrit à une tontine ou à une épargne avant l'avènement de la COVID-19**

**Existe-t-il des chiffres comparatifs (ou des informations) sur les entrepreneurs non migrants dans le secteur ?**

	Souscription à un groupe de tontine ou d'épargne avant la COVID-19	
	Qui souscrivaient	Qui ne souscrivaient pas
Effectif (N=53)	10	43
Pourcentage (%)	18,86	81,13

**Source :** Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

L'analyse du tableau 8 montre que 18,86% des employeurs ou entrepreneurs migrants continuent de souscrire à un groupe de tontine ou d'épargne malgré la COVID-19. La crise sanitaire et la riposte verticale au Bénin ont nui à la capacité d'épargne de 81,13% des employeurs migrants. La typologie établie a révélé que les entrepreneurs migrants étaient relativement jeunes et des « *accumulateurs démarrants* ». Il en découle que les mesures de la riposte verticale ont eu pour effet de plomber leur ascension économique. Ils sont des agents économiques au même titre que les nationaux surtout s'ils

sont des migrants réguliers. Il y a nécessité d'activer à leur profit un dispositif de mise en œuvre des conventions, traités, protocoles et recommandations auxquels le Bénin a souscrit au plan régional et international.

Le tableau 9 indique que le niveau d'épargne est en lien avec les dépenses dans les ménages.

**Tableau 9 : Répartition des employeurs selon leur niveau de dépenses dans les ménages**

Répartition des employeurs		
	Maintien du niveau des dépenses dans le ménage	Baisse du niveau des dépenses dans le ménage
Effectif (N=53)	8	45
Pourcentage (%)	15,08	84,92

**Source :** Enquête de terrain, PMB, décembre 2020

Le tableau 9 révèle que le niveau de dépenses pour la santé, l'écolage des enfants, la nutrition et autres dépenses de la maison ont baissé au niveau des employeurs migrants de 85 %. Ce tableau montre aussi le risque potentiel de la sous-alimentation et de la malnutrition dans les ménages des employeurs migrants et confirme la tendance observée dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. En effet, la cartographie de

la malnutrition dans cette région d'Afrique révèle que « *près de 11.4 millions de personnes ont eu besoin d'une assistance immédiate (phases 3-5), entre mars et mai 2020 dans les 13 pays analysés, dont 5.1 millions au Nigéria, 1.6 million au Burkina Faso et 1.6 million au Niger* » (CSAO/OCDE, 2020). Des données comparables au Bénin ne sont pas disponibles au titre de 2020. Cette étude révèle sommairement que la tendance au Bénin est similaire à celle dans ces pays.

La COVID-19 et les différentes mesures adoptées par le gouvernement du Bénin pour y faire face ont eu des effets sur les conditions de vie des travailleurs migrants, comme l'ont déclaré 78,23% des travailleurs migrants enquêtés. 54% des enquêtés ont déclaré que leur ration alimentaire a diminué et parmi ces derniers, 50,8% ont déclaré que cet état de chose est dû à la COVID-19.

Les informations issues d'autres données collectées révèlent que 50% des enquêtés ont déclaré que la COVID-19 a eu des conséquences sur la scolarité de leurs enfants. En effet, les activités économiques ayant reçu un coup important, ces derniers ont déclaré qu'ils se sont retrouvés dans l'incapacité de payer la scolarité de leurs enfants. Ce qui a entraîné la déscolarisation et l'abandon des classes par certains enfants puisqu'ils ont été renvoyés de l'école pour n'avoir pas soldé la contribution scolaire. Certains enquêtés ont affirmé que leurs enfants ont dû quitter l'école privée pour l'école publique en

raison des difficultés qu'ils éprouvaient à pourvoir aux besoins liés à la scolarité des enfants.

Le gouvernement du Bénin, dans le but d'amortir les effets économiques de la COVID-19 sur les artisans et certains travailleurs, avait mis en place des mesures d'accompagnement. Il est observé que 44,35% des enquêtés ont déclaré avoir eu connaissance de cet accompagnement mais n'ont pas pu en bénéficier du fait de leur statut de migrants. Par ailleurs, parmi les travailleurs migrants enquêtés, 4,83% ont déclaré avoir reçu de l'aide de la part de leur gouvernement. Il est observé que 50% de ceux qui sont soutenus par leur pays, sont de nationalité sénégalaise contre 33,33% pour les Nigériens et 16,66% pour les Togolais.

L'aide financière était majoritaire avec une proportion de 83,33% contre 16,66% d'aide matérielle. Le montant varie aussi d'un pays de l'espace UEMOA à un autre pays.

L'analyse des données collectées montre que seulement 18,54% des travailleurs migrants enquêtés sont membres d'une association de migrants et qu'aucun d'eux n'a reçu d'aide de la part des associations auxquelles ils appartiennent.

Cette étude a montré ainsi des insuffisances en matière de concertation au sein de l'UEMOA, pour gérer réciproquement les ressortissants dans cet espace qui a pourtant l'avantage de partager le même espace monétaire et dont les peuples ne sont séparés que par des frontières artificielles.

Cette absence de concertation expose les ressortissants à un risque de discrimination qui est un facteur d'aggravation ou d'accentuation de la crise multidimensionnelle résultant des mesures de ripostes adoptées dans le monde et particulièrement en Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi, le Système des Nations Unies recommande de lutter contre « *le racisme et la discrimination en ce qui concerne les minorités raciales, ethniques et religieuses qui sont de plus en plus répandus pendant la crise liée à la COVID-19. L'heure n'est pas à la division, mais à l'ouverture et à l'inclusion de ceux qui sont laissés pour compte* » (ONU, 2020).

De façon particulière, les travailleurs et entrepreneurs migrants qu'ils soient dans le secteur de l'économie formelle ou informelle, des migrants réguliers ou non, ont besoin d'appuis institutionnels au Bénin. Les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient les efforts du Bénin se montrent attentifs à cette dimension. L'Union Européenne est particulièrement sensible à l'appui aux « *personnes les plus vulnérables* » (MEF & UE, 2021). A cet effet, l'Union Européenne a mobilisé d'importantes ressources financières au profit du Bénin (MAEC, 2021).

De son côté, le Système des Nations Unies appuie fortement la reprise après la riposte verticale. Le PNUD mentionne qu'au Bénin, les secteurs touchés sont les « *activités d'hébergement et de restauration* » et celles liées aux « *transports* » et « *le secteur des services qui représente plus de 50% du PIB avec*

*une prépondérance du commerce, des services de transport et d'hôtellerie » (PNUD, 2020). Les migrants sont dans ces secteurs économiques comme travailleurs ou employeurs.*



## **CHAPITRE 4**

### **Conclusion Générale et Perspectives**

#### **4.1. Conclusion**

**I**l ressort de cette recherche-action que la crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures de la riposte verticale adoptées par l'État pour lutter contre la propagation de cette pandémie au Bénin ont affecté significativement les activités économiques, sociales et culturelles des populations en général et des travailleurs et entrepreneurs migrants en particulier.

Cette recherche a montré que les travailleurs constituent des populations sensibles aux chocs exogènes surtout si ces chocs les empêchent d'exercer leurs activités économiques. La typologie de la vulnérabilité des acteurs de la migration du travail a été établie. C'est une population assez jeune qui n'est pas vulnérable à l'épidémie, mais dont les capacités de production ont été ébranlées pendant la riposte verticale.

Les résultats de l'étude ont montré que 95,04% des travailleurs et entrepreneurs migrants ont été véritablement impactés par la crise sanitaire surtout avec la mise en place du cordon sanitaire, la fermeture des frontières des pays limitrophes, des bars, buvettes, etc. Ceux qui sont touchés en première ligne sont particulièrement les employés migrants dans les sous-secteurs de l'hôtellerie et de la restauration avec une proportion de 50,76% qui ont perdu leur emploi.

L'étude a également montré que 69,81% des employeurs migrants ont fermé leurs entreprises, engendrant ainsi la baisse de leur chiffre d'affaires surtout du fait de la riposte à cette crise sanitaire. Il a été établi que les conditions de vie des travailleurs migrants se sont dégradées, sapant dans une grande mesure leur capacité d'épargne. Cette situation a accentué la vulnérabilité des acteurs de la migration économique.

Les différentes mesures adoptées par l'État ont permis de lutter contre la propagation de la COVID-19. Mais, cette riposte verticale a eu des incidences aussi bien sur la vie économique que sur les populations et particulièrement sur les travailleurs et entrepreneurs migrants.

Au total, la présente recherche suggère d'intégrer les travailleurs et entrepreneurs migrants dans les paquets de la protection sociale et d'aide au relèvement post-crise en soutenant le relèvement du revenu et de l'emploi décent tant dans le secteur public que privé au Bénin.

## **4.2. Perspectives et recommandations**

L'ampleur sociale et économique de la riposte du Bénin contre la crise de la COVID-19 est similaire à celle observée dans les Pays à Revenus Faibles et Intermédiaires. Il s'agit de l'amenuisement drastique du pouvoir d'achat des travailleurs du secteur de l'économie informelle directement soumis aux effets de la crise. La perte momentanée ou durable de l'emploi et la diminution de la capacité d'épargne des travailleurs sont ressorties dans de nombreuses études dans le monde.

Au total, la crise de la COVID-19 et la riposte verticale induite ont secoué particulièrement les couches sociales vulnérables dont les travailleurs migrants des services informels. Les pays ont élaboré des plans de sortie de crise et ont mis au centre de leurs préoccupations la reprise des activités et l'atténuation des effets de la crise sur le monde du travail.

On a l'impression que les recommandations de la Banque mondiale et autres sont adoptées (puisqu'elles sont présentées de manière très détaillée) ; peut-être faudrait-il mettre davantage l'accent sur les points faibles et répondre plus concrètement aux exigences et besoins particuliers des acteurs interrogés.

Ces perspectives devraient favoriser la relance de tous les secteurs clés de l'économie et de tous les agents économiques dont les travailleurs et entrepreneurs migrants ; ces derniers pourraient trouver leur compte si des dispositions particulières

sont prises en ce qui les concerne. Il s'agit surtout de l'application des conventions et protocoles qui couvrent ces acteurs de l'économie en Afrique.

C'est dans cette perspective que l'OIT a lancé un plan d'accompagnement des États à l'élaboration d'une riposte durable contre le chômage et la pauvreté consécutifs à la crise de la COVID-19. Mais, dans ces plans globalisants, les travailleurs et entrepreneurs migrants ne sont pas spécifiquement ciblés.

De son côté, la Commission des Droits de l'Homme contribue à identifier les dangers qui pourraient résulter de la discrimination à l'égard des groupes vulnérables dont les migrants, qu'ils soient travailleurs ou entrepreneurs. Elle a élaboré un rapport qui soulève les principaux questionnements entre le monde du travail, la crise de la COVID-19 et les mesures de riposte adoptées pour indiquer la nécessité que les États respectent les engagements internationaux contenus dans les conventions ratifiées. Il faut éviter « *les pertes d'emplois, protéger les revenus et garantir l'accès à la protection sociale* », « *promouvoir la transition vers l'économie formelle et éviter le risque d'un accroissement de l'informalité en raison de la crise* ». Ce rapport phare de l'OIT a indiqué que nombre de « *mesures de réponse et de relance introduites par les gouvernements se concentrent sur l'économie formelle, même dans les pays où la plupart des activités économiques sont informelles. Ces mesures peuvent contribuer à changer*

*la tendance mais ne couvrent pas, dans le secteur informel, les besoins des activités et des travailleurs, alors que ces activités sont essentielles à l'économie nationale et qu'elles occupent de larges segments de la population » (OIT, 2021b).*

Les travailleurs et entrepreneurs migrants représentent au Bénin ces larges segments de populations actives mentionnés dans ce rapport de l'OIT. Ce segment de populations migrantes concourt au développement de l'économie informelle du Bénin. Celle-ci est l'un des piliers de ce développement socioéconomique.

Face à la crise et pour atténuer les effets de ces chocs, « *le gouvernement du Bénin a initié un programme de soutien au secteur productif. Celui-ci comporte des mesures en faveur des entreprises formelles, des artisans et petits métiers de services de l'informel ainsi que les personnes vulnérables que les pauvres et les extrêmes pauvres* ». Dans ce rapport du Conseil des Ministres, les mesures économiques et sociales dont le coût total est évalué à « *72,12 milliards* » de francs CFA n'ont pas mentionné explicitement les travailleurs et les entreprises des migrants comme potentiels bénéficiaires (Gouvernement du Bénin, 2020).

Dans son analyse des effets de la COVID-19 sur les agents économiques, le PNUD montre que « *les ménages qui ont subi des pertes d'activités, d'emplois ou de revenus auront également des difficultés à rembourser les crédits aux institutions*

*prêteuses. Les autres effets seraient, entre autres, la perte en vie humaine, les coûts directs et indirects de la maladie, la modification des choix des consommateurs, l'augmentation des dépenses, l'incertitude financière et, in fine, l'augmentation de la pauvreté et l'accentuation des inégalités ».*

Les travailleurs et entrepreneurs migrants des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce ont été exposés à tous risques liés aux mesures et décisions de fermeture de leurs lieux d'activités à l'instar des nationaux évoluant dans les mêmes secteurs de l'économie informelle. Mais, les nationaux ont l'avantage d'être pris en charge dans les mesures sociales relatives à l'artisanat et aux petits métiers de services.

Pour faire bénéficier les travailleurs et entrepreneurs migrants des mesures sociales et économiques qui atténuent les effets de la riposte verticale de l'État contre la propagation de la COVID-19, l'activation des normes et recommandations internationales du travail, du revenu et de l'emploi apparaît comme un passage obligé. Et il est nécessaire que les acteurs de la promotion du travail des migrants maîtrisent ces normes et recommandations et qu'ils les contextualisent.

C'est pourquoi, il paraît pertinent que les normes de l'OIT auxquelles le Bénin a souscrit servent de boussole aux actions pour la gestion de la migration de travail dans les secteurs vulnérables à la riposte verticale de l'État.

**Au total, ce travail recommande :**

- À la Plateforme Multi-Acteurs de la migration au Bénin en faveur des travailleurs et entrepreneurs migrants :
  - d’initier un recensement des travailleurs migrants et/ou de leurs entreprises ;
  - d’organiser un plaidoyer de conception d’un filet spécifique de la protection sociale en direction surtout des travailleurs migrants des secteurs étudiés qui restent des acteurs les plus touchés par la crise sanitaire de la COVID-19.
- À l’État Béninois :
  - de produire des données à grande échelle en ce qui concerne l’impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les populations vulnérables en général, les travailleurs et entrepreneurs migrants en particulier ;
  - d’organiser un dialogue social avec la pleine et entière implication des organisations d’employeurs et de travailleurs dans l’élaboration des réponses à la reprise après la première riposte verticale à la COVID-19 et des autres décisions en fonction de l’évolution de la pandémie.
- Aux Partenaires Techniques et Financiers dont le mandat couvre les normes du travail de contribuer à faire appliquer

les recommandations internationales dans le contexte de la COVID-19, à savoir la « R 205- Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017 », la « R 204 - Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 » et la R 202 Recommandation (n° 202) sur les socles de la protection sociale, 2012.

L'application au contexte du Bénin de ces recommandations sera judicieuse. Elle pourra « *empêcher des dégâts à long terme sur le plan économique et social dans le monde* » ; ce monde qui « *nécessite un vaste programme d'action concerté et centré sur l'humain* » (OIT, 2021a). Les travailleurs et entrepreneurs migrants bénéficiaires pourraient ainsi devenir résilients aux chocs de la COVID-19.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence de la santé publique du Canada. (2020). *Maladies à coronavirus (COVID-19) : Les populations vulnérables et COVID-19*. site Canada.ca/le-coronaviru

Anthrologica. (2020). *Respect des mesures de distanciation physique inhérentes à la COVID-19 et conséquences pour la CREC en Afrique orientale et australe*. SSHAP\_COVID-19\_Distancing\_ESAfrica\_brief\_FR.pdf

Assouma, K., Lawson, K. B., & Kima, S. N. B. (2020). *Les effets de la covid-19 à court, moyen et long terme sur les acteurs de l'informel*. Friedrich-Ebert-Stiftung.

Balaro, G., Dossou, S. T., Friedrich-Ebert-Stiftung, & Büro. (2020a). *Étude de l'impact socio-économique de la COVID-19 dans les secteurs de l'UITA au Bénin*.

Biaou, G. (1994). Régime foncier et système de culture sur le Plateau Adja. *Bulletin de la Recherche Agronomique*, 19, 8.

Borgatti, Stephen P., Ajay Mehra, Daniel J. Brass, et Giuseppe Labianca. (2009). *Network Analysis in the Social Sciences*.

Commission des Droits de l'Homme de ONU. (2020). *La discrimination raciale dans le contexte de la crise de la covid-19*. ZSEYR4X6/COVID-19\_and\_Racial\_Discrimination\_FR.pdf

Comte, J. (2010). «Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe». *Déviance et Société*, 34(3), 425. <https://doi.org/10.3917/ds.343.0425>

*Considérations clés : Le COVID-19 dans les établissements urbains informels.* mars 2020.

Dowd, J. B., Jennifer Beam Dowd, et al. (2020). «Demographic science aids in understanding the spread and fatality rates of COVID-19». *Leverhulme Centre for Demographic Science, University of Oxford & Nuffield College, UK*, 17. <https://doi.org/vpreprint> doi: <https://doi.org/10.1101/2020.03.15.20036293>

Erickson, B.H. (1979). «Some problems of inference from chain data.» 1979: 276-302.

Goodman, L. A. «Snowball sampling.» *Annals of Mathematical Statistics*, 1961.

Gouvernement du Bénin. (2020a). *Coronavirus - 15 communes au sein du cordon sanitaire pour la riposte contre le COVID-19 au Bénin* [<https://www.gouv.bj/coronavirus/>]. Gouvernement de la République du Bénin. <https://www.gouv.bj/actualite/604/coronavirus---15-communes-sein-cordon-sanitaire-riposte-contre-covid-19-benin/>

Gouvernement du Bénin. (2020b). *Guide-pratique-cordon-sanitairevf\_(1).pdf*. Gouvernement du Bénin.

Houedey, C., Ahandagbe, L., & Romaric, S. (2021). *Les Béninois approuvent la réponse gouvernementale à la pandémie de COVID-19 mais souhaitent une assistance plutôt équitable.* ad423-lexperiences\_de\_la\_covid-19\_au\_benin-afrobarometer-2feb21\_2.pdf

IDS. (2020). *Le COVID-19 dans les établissements urbains informels.* [www.socialscienceinaction.org](http://www.socialscienceinaction.org)

Jeffrey, Seow, et et al. (2020). «Longitudinal evaluation and decline of antibody responses in SARS-CoV-2 infection.» [www.medrxiv.org](http://www.medrxiv.org). 11 juillet 2020. (accès le avril 06, 2021).

Lisa G, Johnston, et Sabin Keith. (2010) «Échantillonnage déterminé selon les répondants pour les populations difficiles à joindre.» *Methodological Innovations Online*, 2010: 38-48.

OCDE. 2019a. «Perspectives des migrations internationales 2020.»

OCDE/CSAOb. 2019. *Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest.* OCDE. Paris: Cahiers de l'Afrique de l'Ouest , 2019.

OIT. (2020a). *Le COVID-19 et les chaînes d'approvisionnement mondiales : Comment la crise de l'emploi se propage au-delà des frontières.* OIT; Note d'information de l'OIT. wcms\_753609.pdf

OIT. (2020b). *Soutenir le revenu et l'emploi en période de COVID-19 en intégrant les transferts en espèces et les*

*politiques actives du marché du travail.* OIT. [wcms\\_753448.pdf](#)

OIT. (2021a). *Emploi et questions sociales dans le monde, tendances 2021, (résumé analytique)* (p. 8) [Rapport phare du BIT]. OIT.

OIT. (2021b). *Normes de l'OIT et COVID-19 (coronavirus) Questions fréquentes* (Version 3.0). Département des normes internationales du Travail,

OMS.(2020) «World health Organization .» *who.int*. 07 décembre 2020. [https://www.0.freebasics.com/https/healthalert.whofreebasics.org/?iorg\\_service\\_id\\_internal=244250706714365%3BAfpzvVKC1J7oGWII](https://www.0.freebasics.com/https/healthalert.whofreebasics.org/?iorg_service_id_internal=244250706714365%3BAfpzvVKC1J7oGWII) (accès le décembre 07, 2020).

ONU. (2020). *La discrimination raciale et la protection des minorités dans la crise liée au COVID-19.* ONU.

Oussa, & Degbey. (2020). *Système de suivi communautaire de la pauvreté et effets de la covid-19 sur la commune frontalière de Sème-Kpodji : cas de l'arrondissement de tohoue.* 23.

Parant, Alain. (2020) «Les populations Vulnérables: Seizième colloque national de démographie .» *Calenda*, 2020.

Plan International. (2020). *COVID-19 : Comment inclure les personnes marginalisées et vulnérables à travers la communication des risques et l'engagement communautaire.*

PNUD. (2020). *COVID-19 et réponse du PNUD BÉNIN*. PNUD. /66U2V9TL/UNDP-bj-Brochure-COVID19-2020.pdf

PNUD (2021). *Répercussions plus larges sur la santé des ripostes verticales contre la covid-19 dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI)*. mars 2021.

République du Bénin. *www.gouv.bj*. 28 avril 2020. <https://www.gouv.bj/actualite/604/coronavirus>.

Sossou, K. B. (2019). *Travailleurs migrants au Bénin : Contexte et défis* (FES). FES.

Sossou, K B. (2020). «Gestion de la crise de COVID-19 entre le Nigéria et le Bénin : pratiques et comportements des travailleurs transfrontaliers, *sous presse*.

SSHAP. (2020a). *Respect des mesures de distanciation physique inhérentes à la COVID-19 et conséquences pour la CREC en Afrique orientale et australe*.

SSHAP. (2020b). *Stratégies en matière de CREC dans le contexte de la covid-19 pour les mouvements transfrontaliers en Afrique orientale et australe*. SSHAP.

SSHAP. (2020c). *Considérations clés : Établissements urbains informels et COVID-19*. mars.

Sverdlik, A. (2011). Ill-health and poverty: A literature review on health in informal settlements. *Environment and Urbanization*, 23(1), 123-155. <https://doi.org/10.1177/0956247811398604>

Tacoli, C., & Mabala, R. (2010). Exploring mobility and migration in the context of rural—urban linkages: Why gender and generation matter. *Environment and Urbanization*, 22(2), 389-395. <https://doi.org/10.1177/0956247810379935>

United Nations & Fund for Population Activities. (2015). *Á l'abri dans la tourmente : Un programme porteur de changements pour les femmes et les filles d'un monde en crise*. Fonds des Nations Unies pour la Population.

Walker, P. G. T., Whittaker, C., et al. (2020). «The impact of COVID-19 and strategies for mitigation and suppression in low- and middle-income countries countries.» *Science*. 2020. <https://doi.org/10.1126/science.abc0035>.

## ANNEXE

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE SUR L'IMPACT DE LA COVID-19  
SUR LA VIE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS.

### LOCALISATION DE L'ENTREPRISE

Numéro de fiche :

.....

Département :

1- LITTORAL

2- OUEME

3- COUFFO

4- MONO

Commune :

1- COTONOU

2- PORTO-NOVO

3- APLAHOUE

4- GRAND-POPO

Arrondissement :

.....

Quartier/Village :

.....  
.....

Date de l'enquête :

.....

Heure de début de l'enquête :

.....

Nom de l'entreprise :

.....

Type de l'entreprise

1- Bar/Restaurant

2- Buvette

3- Hôtel/Motel

4- Boutique

**IDENTIFICATION DE L'ENQUETE**

Nom et Prénom (s) de l'enquêté :

.....

Sexe

1- Masculin

2- Féminin

Age

Situation matrimoniale

1- Marié (e)

2- Célibataire

3- En concubinage

4- Divorcé (e)

5- Veuf (ve)

Nombre d'enfant

1- 0-2

2- 3-5

3- 5 et plus

Nationalité

1- BENINOISE

2- TOGOLAISE

3- NIGERIANE

4- NIGERIEENNE

5- SENEGALAISE

6- BURKINABAIS

7- AUTRE

Poste occupé au sein de l'entreprise

1- Employé (e)

2- Employeur

***(Si l'enquêté répond Employeur pour cette question,  
sauter la partie EMPLOYE puis aller directement sur la  
partie EMPLOYEUR)***

➤ **EMPLOYE**

Q1-Avez-vous connaissance de la Covid-19?

1- Oui

2- Non

Q1-1 Quelle est votre perception de la covid-19 ?

.....

.....

.....

.....

.....

Q2-L'avenement du Covid-19 a-t-elle eu des conséquences sur votre emploie?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q2, aller directement sur la question Q4.)***

Q3- A quel moment de la crise sanitaire avez-vous le plus ressenti ces conséquences?

1- Avant le cordon sanitaire et les mesures de fermeture des bar/Buvettes

2- Pendant le cordon sanitaire et les mesures de fermeture des bars/buvettes

3- Après le cordon sanitaire et la réouverture des bars/ buvettes

4- Autres à préciser

***(Si l'enquêté répond 1 ou 2 ou 3 à la question Q3, aller directement sur la question Q4.)***

Q3\_A- Autre à préciser

- .....
- .....
- .....

Q4- Aviez-vous été suspendu dans votre emploi pendant une durée de temps à cause de la Covid?

1- Oui

2- Non

Q5- Pendant combien de temps?

1- Pendant 1 mois

2- 1 à 2 mois

Q6- Comment était le niveau de votre salaire moyen mensuel avant la Covid-19?

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q7- Quel était votre salaire moyen mensuel avant la Covid-19?

.....

Q8- Comment était le niveau de vos pourboires moyens journaliers avant la Covid-19?

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q9- Comment était le niveau de votre salaire moyen mensuel pendant la mesure de mise en place du cordon sanitaire et de fermeture des frontières ?

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q10- Quel est le niveau de votre salaire moyen mensuel après la levée du cordon sanitaire et la restriction de certaines mesures barrières ?

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q11- Quel est votre salaire moyen actuel?

.....

Q12-Comment était le niveau de vos Pourboire moyen journalier après la réouverture des bars/buvettes?

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q13- Combien d'employés étiez-vous dans l'entreprise avant la Covid-19 ?

.....

Q14- Combien d'employés étiez-vous dans l'entreprise pendant la mesure de mise en place du cordon sanitaire et la fermeture des frontières?

.....

Q15- Combien d'employé êtes-vous actuellement dans l'entreprise?

.....

Q16- Avant la Covid-19, souscriviez-vous au groupe d'épargne ou de tontine?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q16, aller directement sur la partie CONDITION DE VIE.)***

Q17- A Combien de groupe d'épargne ou de tontine souscriviez-vous?

.....

Q18- Quel était le montant moyen de souscription?

.....

Q19- Aviez-vous continué de souscrire au même groupe de tontine pendant la mise en place du cordon sanitaire et la fermeture des frontières ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q19, aller directement sur la partie CONDITION DE VIE.)***

Q20- Quel est le montant moyen de souscription actuel?

.....

➤ **EMPLOYEUR**

Q1-Avez-vous connaissance de la Covid-19?

1- Oui

2- Non

Q1-1 Quelle est votre perception de la covid-19 ?

.....  
.....  
.....

Q2-L'avenement du Covid-19 a-t-elle eu des conséquences sur votre entreprise?

1- Oui

2- Non

Q3- A quel moment de la crise sanitaire avez-vous le plus ressenti ces conséquences?

1- Avant le cordon sanitaire et les mesures de fermeture des bar/Buvettes

2- Pendant le cordon sanitaire et les mesures de fermeture des bars/buvettes

3- Après le cordon sanitaire et la réouverture des bars/ buvettes

4- Autres à préciser

**(Si l'enquêté répond 1 ou 2 ou 3 à la question Q3, aller directement sur la question Q4.)**

Q3A- Autre à préciser

- .....

- .....

Q4- Aviez-vous fermé votre entreprise pendant une durée de temps à cause de la Covid?

1- Oui

1- Non

**(Si l'enquêté répond Non à la question Q4, aller directement sur la question Q6.)**

Q5- Pendant combien de temps?

1- Pendant 1 mois

2- 1 à 2 mois

Q6- Comment était le niveau de votre chiffre affaire avant la Covid-19?

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q7- Quel était votre chiffre d'affaire avant la Covid-19 ?

.....

Q9- Comment était le niveau de votre chiffre d'affaire pendant la mise en place du cordon sanitaire et la fermeture des frontières?

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q10- Comment est le niveau de votre chiffre d'affaire après la levée du cordon sanitaire et la restriction des mesures barrières ?

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q11- Quel est votre chiffre d'affaire actuel?

.....

Q13- Combien d'employés aviez-vous dans votre entreprise avant la Covid-19 ?

.....

Q13\_1- Aviez-vous suspendu des employés pendant le cordon sanitaire et la fermeture des frontières?

1- Oui

2- Non

**(Si l'enquêté répond Non à la question Q13\_1, aller directement sur la question Q13\_3.)**

Q13\_2- Combien en aviez-vous suspendu?

.....

Q13\_3- Comment aviez-vous gérer le salaire de vos employés ?

1- Réduire le salaire

2- Le salaire n'a pas changé

3- Autre à préciser

**(Si l'enquêté répond 1 ou 2 à la question Q13\_3, aller directement sur la question Q15.)**

Q13\_4- Autre(s) à préciser

- .....

- .....

- .....

Q15- Combien d'employés avez-vous actuellement dans l'entreprise?

.....

Q15\_1- Comment était le niveau de votre clientèle avant la Covid-19

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q15\_2- Quel est le niveau actuel de votre clientèle

1- A la hausse

2- A la baisse

3- N'a pas changé

Q16- Avant la Covid-19, souscriviez-vous au groupe d'épargne ou de tontine?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q16, aller directement sur la question Q21.)***

Q17- A Combien de groupe d'épargne ou de tontine  
souscriviez-vous?

.....

Q18- Quel était le montant moyen de souscription?

.....

Q19- Aviez-vous continué de souscrire au même groupe  
d'épargne ou de tontine pendant la mise en place du cordon  
la sanitaire et la fermeture des frontières?

1- Oui

2- Non

Q20- Quel était le montant de souscription ?

.....

Q21- Aviez-vous eue des dettes liées à l'avènement de la  
covid-19 ?

1- Oui

2- Non

Q22- Aviez-vous fait des prêts ou crédits avant l'avènement  
de la covid-19 ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q22, aller directement sur la partie CONDITION DE VIE.)***

Q23- Aviez-vous pu payer le montant qu'il fallait payer mensuellement, pendant la mise en place du cordon sanitaire et la fermeture des frontières ?

1- Oui

2- Non

Q24- Continuez-vous à rembourser vos crédits/prêts ?

1- Oui

2- Non

➤ **CONDITION DE VIE**

Q21- La Covid a-t-elle eu des conséquences sur votre famille ou votre niveau de vie?

1- Oui

2- Non

Q22- Aviez-vous changé de logement pendant la Covid-19?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q22, aller directement sur la question Q24.)***

Q23- Quelles étaient les raisons ?

- .....
- .....
- .....

Q24- Le nombre de repas que vous preniez a-t-il changé pendant la mise en place du cordon sanitaire et la fermeture des frontières ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q24, aller directement sur la question Q25\_a.)***

Q25- La diminution du nombre de repas est-elle liée à la covid-19 ?

1- Oui

1- Non

Q25\_a- La covid-19 a-t-elle eu d'impact sur la scolarité de votre ou de vos enfants ?

1- Oui

1- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q25\_a, aller directement sur la question Q26.)***

Q25\_b- Quels sont ces impacts ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Q26- Aviez-vous connaissance de l'accompagnement du gouvernement à certains travailleurs ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q26, aller directement sur la question Q29.)***

Q27- Avez-vous bénéficié de cet accompagnement ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q27, aller directement sur la question Q28\_1.)***

Q28- Combien aviez-vous reçu?

1- 000.000.000FCFA

2- 50.000FCFA-100.000F

3- 100.000F-200.000FCFA

4- 250.000FCFA-350.000FCFA

5- 400.000FCFA-600.000FCFA

6- 700.000FCFA-1.000.000FCFA

7- 1.500.000FCFA-2.000.000FCFA

8- 2.500.000FCFA-3.500.000FCFA

9- 350.000.000FCFA-5.500.000FCFA

10- 5.500.000FCFA-8.000.000FCFA

11- 8.000.000F-10.000.000FCFA

12- 10.000.000FCFA et plus

Q28\_1- A quel degré ce montant reçu a-t-il pu régler vos pertes dues à la Covid 19 ?

1- Insuffisant

2- Peu suffisant

3- Moyennement suffisant

4- Suffisant

5- Bien suffisant

6- Très suffisant

Q29- Aviez-vous reçu de l'aide de la part de votre gouvernement ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q29, aller directement sur la question Q31.)***

Q30- Quelle était la nature de cette aide ?

1- Aide financière

2- Aide de matérielle

Q31- Etes-vous membre d'une association de migrant ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q31, aller directement sur la question Q32.)***

Q31\_1- Aviez-vous reçu une aide de cette association ?

3- Oui

4- Non

Q31\_2- Quelle était la nature de cette aide ?

1- Aide financière

2- Aide de matérielle

Q32- Etes-vous arrivé à pourvoir à vos besoins de santé et à celui de vos enfants pendant la mise en place du cordon sanitaire et la fermeture des frontières ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q32, aller directement à la question Q33)***

Quelles sont les raisons ?

.....  
.....  
.....  
.....

Q33- La covid-19 à t-elle eu des impacts sur vos relations sociales ?

1- Oui

2- Non

Q34- Avez-vous été approché par des syndicats, ONG ou Association ?

1- Oui

2- Non

Q35- Connaissez-vous des groupements/associations de syndicats qui existent et qui peuvent vous défendre ?

1- Oui

2- Non

***(Si l'enquêté répond Non à la question Q35, aller directement sur la question Q36.)***

Q35\_1- Lesquelles?

.....  
.....

Q36- Connaissez-vous la Plateforme Multi-Acteurs de la Migration au Benin (PMB)?

1- Oui

2- Non

Q37- Que voudriez-vous qu'on fasse pour vous aider ?

- .....  
- .....  
- .....  
- .....  
- .....

Heure de fin de l'enquête

.....

## **Ont participé à ce travail :**

### **Equipe de Coordination**

- AMOUSSOU Anselme
- HOUETO Miguele J.

### **Equipe de Supervision**

- ADINSI Yolande
- CISSE Lamine

### **Enquêteurs**

- OUSSA Emmanuel
- BONI Gwladys Y.
- KPONOU Gloria
- AKPAPOU Rodrigue
- DEGBEY Farida
- BABALOLA Diane
- ZEKPON Florent
- AGONSANOU V. Péniel
- ZANNOU Narcisse
- HOUNGBADJI Antonin

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Sigles et acronymes</b> .....	3
<b>Liste des tableaux</b> .....	5
<b>Liste des figures</b> .....	6
<b>Liste des photos</b> .....	6
<b>Préface</b> .....	7
<b>Avant-propos</b> .....	11
<b>Résumé exécutif</b> .....	15
<b>Executive abstract</b> .....	19
<b>Chapitre Introductif</b> .....	23
<b>Chapitre 2 : Note méthodologique et cadre d'étude ...</b>	33
2.1. Cadre d'analyse et principaux concepts liés .....	39
2.2. Technique de collecte utilisée .....	41
2.3. Milieux d'investigation .....	46
<b>Chapitre 3 : Cordon sanitaire et phases de gestion de la COVID-19 au Bénin.....</b>	49
3.1. Présentation sommaire de la crise de la COVID-19 au Bénin .....	49

3.2. Travailleurs et entrepreneurs migrants au cours de la crise de la COVID-19 .....	57
· Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs et entrepreneurs migrants .....	57
· Analyse des effets de la riposte en fonction des deux phases .....	63
· Diversité de travailleurs migrants et conditions de vie liées à la COVID-19 .....	71
3.3. Ampleur de la crise de la COVID-19 sur le travail des migrants .....	72
· Migrants et capacité d'épargne pendant la crise .....	73
3.4. Riposte verticale à la COVID-19 et économie des entreprises des migrants .....	79
· Ampleur différenciée de la crise sur les entreprises des migrants .....	79
· COVID-19 et Effets de la riposte sur la production .....	82
4.1. Conclusion .....	93
4.2. Perspectives et recommandations .....	95
<b>Références bibliographiques</b> .....	101
<b>ANNEXE</b> .....	107

